

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 14 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 septembre 2010, accompagnée d'un ordre du jour comportant 109 objets et d'un ordre du jour complémentaire, daté du 9 septembre 2010 comportant 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 31 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS,

~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

~~M. BIEFNOT, M. BAILLY~~, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES,

~~M. MILLER~~, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, ~~Mme COUSTURIER~~, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,

~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA,

~~Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~,

~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA,

Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT~~, Conseillers

et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers Collègues, je suggère d'entamer nos travaux. Je dois d'abord excuser l'absence de M. l'Echevin Jean-Pierre DUPONT ainsi que nos collègues Bruno ROSSI, Kadija NAHIME, Hervé JACQUEMIN, André TRANCHANT, Richard MILLER et Mme HOCQUET. Comme vous le savez, des points supplémentaires ont été portés à l'ordre du jour, le 21 bis, le 21 ter et le 96 bis. Si vous voulez également noter que le 45<sup>ème</sup> objet qui relève du stationnement - dispositions particulières au stationnement riverain, doit passer avant le 25<sup>ème</sup> qui est la refonte des règlements fiscaux. Les points suivants ont été remis : le 13, le 27, le 28, le 29 et le 43. Je vois que la vie communale est d'ailleurs pleine d'énergie parce que je ne compte pas moins de 13 questions et interpellations. Le procès-verbal de la séance précédente se trouve ici ; en l'absence d'observations d'ici la fin du Conseil communal, il sera considéré comme approuvé.

1er Objet : Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Question orale d'un citoyen à propos du Plan communal de Développement de la Nature. Réponse. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La question orale posée par le citoyen. Voilà la question et la réponse ne peuvent être développées au-delà d'un temps de parole de 5 minutes. C'est Pascal Dupriez. Je vous en prie M. DUPRIEZ.

M. Pascal DUPRIEZ : Bonjour, je m'adresse à vous en tant que représentant de la régionale Natagora concernant le PCDN. Nous répondons à une intervention de M. VISEUR concernant

le PCDN de Mons. Il est vrai que le PCDN peut être lié au schéma de structure de ma Ville, ces deux instruments diffèrent néanmoins fortement dans leur fonctionnement et leurs objectifs. Si le second est effectivement un instrument de planification territoriale, le PCDN doit quant à lui être l'aboutissement d'une démarche citoyenne sous la forme de « fiche-action », de la signature de la charte et surtout de la réalisation concrète des actions décrites par les fiches. Il existe d'ailleurs des financements prévus à cet effet par la Région Wallonne. Notons au passage que le schéma de structure avait été à l'époque finalisé avant même que les remises de fiches proviennent. Celui-ci ne pouvant dès lors intégrer le contenu des fiches PCDN. Or, dans la réponse de M. MARTIN, il nous semble y avoir une confusion entre PCDN, schéma de structure voire même avec certaines autres actions environnementales que la Ville de Mons a pu mettre en œuvre, notamment grâce à l'expertise de certains membres de Natagora, actions que, par ailleurs, nous saluons. D'où notre question : pourriez-vous nous préciser si la Ville de Mons compte ou non réactiver le processus du PCDN en se remettant en conformité avec le déroulement normal de celui-ci, à savoir la constitution et la dynamisation de groupes de travail thématiques, la signature de la charte et la mobilisation de moyens humains et financiers dans le but d'une réalisation concrète des fiches-actions ? Voilà, je vous en remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur, en nous excusant pour la piètre qualité technique mais on a bien compris votre souci et votre question, M. l'Echevin, en moins de 5 minutes, vous respectez le règlement.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Avec plaisir, M. le Bourgmestre. Cher Monsieur, tout d'abord merci pour votre question. C'est un sujet que nous avons eu l'occasion d'aborder tout récemment au sein de cette enceinte. Comme vous le savez, vous l'avez d'ailleurs rappelé vous-même, la Ville de Mons a toujours porté un intérêt tout particulier pour ce sujet et à très rapidement choisi d'investir dans la mise en place d'un PCDN. Certes, cela s'est fait à la mesure de nos moyens mais au moins, a-t-on jeté les bases de ce travail important et ce, à la différence d'un peu plus de 70% des communes wallonnes qui n'ont toujours pas jugé utile de se lancer dans ce processus, si j'en juge par les statistiques des services publics de Wallonie. C'est ainsi que dès 1997, le PCDN a été lancé, en même temps que le schéma de structure. Ces deux outils sont complémentaires et ont été finalisés simultanément et approuvés en 2000. Mons a ainsi été la première ville à obtenir les subsides de la Région pour la mise en œuvre de ces actions et la simultanéité dans leur élaboration a d'ailleurs joué en notre faveur. L'objectif de la Ville était alors d'opter pour une amélioration globale du capital naturel et de la biodiversité tout en proposant un arbitrage cohérent entre développement territorial et

protection de la nature pour les sites urbanisables présentant un capital naturel, ce qui explique que le PCDN faisait à l'époque bel et bien partie intégrante du schéma de structure. Notre objectif est toujours de concilier ces deux approches que nous voulons complémentaires et non concurrentes. A cet égard, on peut d'ailleurs signaler que la localisation des fiches-actions que vous évoquiez, se trouve sur une carte du schéma de structure tel qu'approuvé par le Conseil communal. Il ne peut donc y avoir de confusion possible entre les deux documents, contrairement à ce qui est avancé dans votre interpellation. A la question particulière de savoir si la Ville compte relancer le processus de PCDN, il faut savoir que nous veillons, au cas par cas, à enrichir nos informations au fil des dossiers et demandes de permis, notamment pour l'aménagement des ZACC ou tout autre dossier d'importance, via les études préalables d'impact que requièrent ces demandes. Nous restons par ailleurs ouverts et sensibles à toutes informations ou actions engagées, en particulier par des citoyens ou des associations. Toutefois, une actualisation complète des fiches n'est naturellement pas envisageable à ce stade, compte tenu des moyens limités de notre Administration, dont le cadre est toujours soumis au plan de gestion de la Région Wallonne. Partageant cette préoccupation, notre intention est d'interpeller cette Région Wallonne afin de voir si celle-ci ne pourrait pas envisager un renfort des incitants financiers ou humains, nécessaires à la relance du processus que vous avez évoqué et qui permettraient alors une adoption des PCDN dans un plus grand nombre de communes de Wallonie. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur, souhaitez-vous réagir, vous avez une minute.

M. Pascal DUPRIEZ : Oui, comme je le disais tout à l'heure, c'est bien d'avoir les fiches-actions dans les tiroirs mais la nature évoluant dans le mauvais sens du terme, je peux en témoigner parce que je suis de profession écologue

Je parcours régulièrement la Ville de Mons que ce soit pour mes hobbies ou pour ma profession, les fiches ont été conçues à la base justement pour être concrètes et pour être peu onéreuse, mais vu l'état des choses, ce sera beaucoup plus cher à mettre en œuvre vu le laps de temps qui est passé en défaveur de ces sites-là.

Entrée de Mme COUSTURIER = 32 présents

2e Objet : Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Question orale d'un citoyen à propos de la rue aux Loups à Havré. Réponse. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, le citoyen suivant qui a souhaité s'exprimer est M. Francesco CASCARANO. Je vous en prie.

M. Franco CASCARANO : Bonsoir. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, les riverains de la rue aux Loups, dont je suis le porte-parole, vous remercient d'avoir accepté que je puisse m'exprimer à propos du dossier de la rue aux Loups afin que vous puissiez au mieux appréhender la situation, voici une succincte description chronologique des événements tels qu'ils se sont présentés. Samedi 1<sup>er</sup> mai 2010, le sol se dérobe sous mes pieds devant chez moi. Appel à une équipe de la Société Wallonne des Eaux, à 9h les travaux débutent. Réparation de 3 fuites importantes sur le réseau, fin des travaux : 21 h 30. La route est éventrée sur plusieurs dizaines de mètres. La route montre des signes évidents d'affaissements à de multiples endroits. Les trottoirs sont complètement défoncés, voire ravagés. Lundi 3 mai, séance publique d'information concernant les travaux de la Chaussée du Roeulx à Havré. La séance est animée par M. Marc DARVILLE, Echevin du Cadre de la Vie à la Ville de Mons. J'interpelle en public l'ensemble des personnes responsables du projet, au sujet des dégâts du samedi 1<sup>er</sup> mai. Je leur suggère d'intégrer dans leurs travaux la réfection de la voirie ainsi que les trottoirs de la rue aux Loups, j'y associe également la rue de la Soupe Populaire qui en a tant besoin. Constat à ce jour : pas de nouvelles concernant cette demande. Mercredi 19 mai, après de nombreuses péripéties, la route est finalement asphaltée mais en partie et non dans son intégralité. La Province publie les faits dans son journal. 21 mai, je décide, avec l'accord des riverains, de rédiger une pétition et de l'adresser au Conseil communal du 25 mai. J'ai un contact téléphonique avec M. DARVILLE au sujet du dossier. 25 mai, contact téléphonique avec Mme KUCHARZEWSKI du service des Travaux de la Ville. Elle me signale que les responsables du dossier sont MM. RUCQUOY et JEANLAIN. J'attends toujours des nouvelles de leur part. Je dépose ce jour la pétition au Conseil communal. 26 mai, la Province relate la pétition dans son édition. 23 juin, contact téléphonique avec M. DARVILLE, Echevin, il me signale que la Société Wallonne des Eaux est seule responsable de la réfection de la voirie concernant les travaux de la rue aux Loups, il va réaliser une demande d'estimation pour les intégrer aux travaux de la Chaussée du Roeulx et me tenir au courant. Malheureusement, je n'ai pas de nouvelles à ce jour concernant cette demande d'intégration aux travaux de la chaussée. Il me signale aussi qu'il va se renseigner sur la pétition que j'ai déposée en date du 25 mai. A ce jour, toujours pas de nouvelles concernant cette pétition. Je lui demande de replacer les deux piquets de béton au bout de la rue aux Loups qui avaient été enlevés lors de la réfection de la voirie. A ce jour, toujours pas de travaux entrepris pour remettre les piquets en place. Comme vous pouvez le constater, les riverains de la rue aux Loups sont sans nouvelles concernant leur

dossier. Ils sont très inquiets face au manque de considération et de communication de la part des autorités compétentes de la Ville de Mons au sujet de leur rue. Aux autorités compétentes de la Ville de Mons, nous **demandons** une véritable écoute de leurs citoyens. Nous **demandons** une véritable prise en compte de leurs **préoccupations**. Nous **demandons** une réelle **communication** auprès des riverains de la rue aux Loups. Nous **demandons** de pouvoir accéder aux pièces du dossier, quelles qu'elles soient, rapports de visite, d'expertises, toutes pièces relatives au dossier. Nous **demandons** une réponse par rapport à la pétition déposée en date du 25 mai. Nous **demandons** une réfection de la voirie, de la rue aux Loups, dans son **intégralité**. Nous **demandons** une réfection complète des trottoirs de la rue aux Loups. Nous **demandons** que la Ville apporte des garanties de sécurité par rapport à la voirie et aux trottoirs. Si rien ne devait être entrepris, je signale que dans cette rue il y a une personne à mobilité réduite, nous **demandons** à la Ville de Mons de décharger de toutes responsabilités les riverains de la rue aux Loups si un accident devait survenir et que rien ne devait être....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous demander Monsieur de bien vouloir clôturer, cela fait 7 minutes, je vous ai laissé 2 minutes supplémentaires, ayez la gentillesse de terminer votre question pour que nous puissions respecter le règlement, je vous en prie.

M. Franco CASCARANO : Merci M. le Bourgmestre, j'en arrivais justement à la question, la fameuse question : en fait, comptez-vous répondre positivement à toutes ces demandes, à toutes ces attentes. Recevez, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression des meilleurs sentiments des riverains de la rue aux Loups. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M. CASCARANO, je peux comprendre votre désarroi face à la situation rencontrée dans votre rue durant le mois de mai suite à une rupture de canalisation d'eau mais je ne peux accepter votre jugement sur le manque de considération réservé à l'égard des habitants de votre rue. Pour rappel, le service de garde de la voirie est intervenu en date du samedi 1<sup>er</sup> mai afin de barrer l'accès à votre rue consécutivement à l'intervention de la SWDE. En date du mardi 4 mai et ce, consécutivement à notre rencontre du lundi 3 à la réunion citoyenne relative aux travaux de réfection des trottoirs de la Chaussée du Roelx, des responsables des Services techniques et je peux les citer, M. Duveau, Directeur général adjoint et M. Lekeu, agent technique, se sont rendus sur place afin de constater les dégâts et inviter la SWDE à réparer les dégâts provoqués à la voirie et consécutifs à la défaillance de leur conduite. Durant les jours qui ont suivi cet incident et jusqu'à la fin des travaux, ces agents ont suivi personnellement le chantier et sont intervenus régulièrement auprès des responsables de la SWDE afin d'assurer que la voirie communale

soit remise dans son état initial. En date du 20 mai, je me suis rendu sur place pour la deuxième fois afin d'informer les habitants de la rue de l'évolution des travaux. Je vous ai même, puisque vous n'étiez pas là, contacté sur votre gsm sur lequel j'ai laissé un message. En ce qui concerne les trottoirs, on ne peut imputer leur vétusté actuelle à cet incident. C'est pourquoi, leur réfection n'a pas été réalisée par la SWDE dans ce chantier. Néanmoins, la réfection de ceux-ci sera prochainement examinée par le service de la voirie et nous verrons s'il est possible de proposer un avenant au chantier en cours de la Chaussée du Roeulx. Mais, je dis bien, nous verrons s'il est possible, donc c'est sous réserve. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous pouvez réagir en 20 secondes puisque vous avez utilisé largement vos 5 minutes....

M. Franco CASCARANO : 20 secondes, évidemment c'est un tour de force, mais en tout cas, je remercie M. DARVILLE de prendre à bras le corps ce dossier et je lui signale que les travaux de la Chaussée du Roeulx sont pratiquement à la hauteur si pas plus haut que la Grand'Place, je suis à 100m de la Grand'Place, quand vous dites tout prochainement, donc il s'agirait sans doute d'activer le processus, permettez-moi de vous le dire, puisque les travaux arrivent devant la rue aux Loups donc si l'avenant est possible, les travaux sont là. Par contre, si la décision concernant l'avenant prend du temps, les travaux auront largement dépassés la rue aux Loups et je pense que venir faire des travaux après coup, n'est peut-être pas très judicieux. Merci.

3e Objet : Conseil communal. Composition des Commissions. Révision suite à l'installation d'un Échevin. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Nous passons au point 3. Composition des Commissions compte tenu du changement d'Echevin, il y aura comme changement, si vous en êtes d'accord, M. MILLER à la Commission « Finances-Emploi », M. HOCQUET à la Commission « CPAS et Affaires Sociales » et Hervé JACQUEMIN « Cadre de Vie ». J'imagine que tout le monde est d'accord.

ADOPTE à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

4e Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Jemappes – avenue Wilson – Création d'un emplacement PMR . GEP 6002/J/159

ADOPTE à l'unanimité - 2<sup>ème</sup> annexe

b) Cuesmes – rue de Frameries – Création d'un passage pour piétons. GEP 6002/C/41

ADOPTE à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> annexe

c) Mons – rue A. Masquelier – Réglementation du stationnement. GEP 6002/242

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Patrick SIMON, responsable de la poste principale de Mons, rue des Canonniers est un peu à l'étroit pour garer une vingtaine de voitures dans le bâtiment, réserve des stationnements payants dans la rue Masquelier. Il sera redevable de 10.000 euros par an à la Ville. Je m'insurge un peu contre cette proposition, pas contre le fait qu'il paie 10.000 euros mais il va falloir encore limiter les stationnements des citoyens. Dans la rue de Nimy aussi, devant le Tribunal, on nous a dit il y a quelques temps, que certaines places attribuées à la Police pourraient être reprises par les automobilistes. Il faut alors s'y mettre à ses risques et périls, si les lettres P.O.L.I.C.E. en majuscules ne sont pas supprimées. Je plaide donc pour qu'on les efface rapidement. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà Madame, d'abord merci pour votre intervention. De quoi s'agit-il ? En effet, jadis ce n'était pas réservé mais il y avait de grandes difficultés et nous nous sommes trouvés confrontés avec l'éventualité du déplacement complet de l'activité de la Poste à cet endroit. Après discussions, la Poste a accepté de payer 10.000 euros. Donc, la Ville en tant que Ville reçoit les montants financiers équivalents et calculés en moyenne pour l'occupation de ces emplacements. Et comme les camions de la Poste sont autorisés à avoir des emplacements fixes et compte tenu de l'activité qui s'y déroule, c'est vrai qu'il y a là un inconvénient pour les citoyens. Mais, on est typiquement encore une fois dans une situation au Centre-Ville où il y a une activité économique, si elle s'en va, les gens iraient ailleurs, ce n'est pas très loin de la gare, nous avons opté pour préserver l'activité de ce centre postal avec ses conséquences. Voilà où nous en sommes. Ma réponse n'est peut-être pas suave mais elle est le reflet de la vérité. Vous allez vous opposer à la Poste ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Non, mais ils avaient de la place dans le grand hall mais ils veulent faire du tri là-bas. Mais comment faisaient-ils avant ? Donc, là...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez lu le « considérant que le Directeur de la Poste sollicite la réservation d'une vingtaine d'emplacements afin de garer les véhicules postaux - pas les véhicules privés - dans la rue André Masquelier, cela permettant ainsi de dégager l'cour du site pour développer des activités de tri postal », donc les lettres devraient arriver plus vite chez vous ! En tout cas, c'est un vœu que nous pouvons émettre.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : oui, c'est ce que je dis, effectivement, espérons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Fort de ce vœu que nous émettons ensemble, quelle est votre décision au groupe CdH ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ca va, mais j'avais une deuxième question, M. le Bourgmestre. C'était la rue de Nimy, devant le Tribunal. On nous avait dit qu'il y avait des places attribuées à la Police et qui pourraient être reprises par les automobilistes mais j'ai dit tout à l'heure qu'il fallait s'y mettre à ses risques et périls parce que les lettres police ne sont pas supprimées. Donc, je voudrais bien qu'on puisse, mon groupe voudrait bien qu'on puisse les effacer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah je note que vous parlez au nom de votre groupe, donc là il y a quand même un changement interne au CdH que je n'avais pas encore bien perçu. Mais, bon, je prends note. Vous avez raison, on va demander au Service des Travaux, M. le Secrétaire, ayez la gentillesse de faire vérifier ça, d'ailleurs on l'avait déjà dit.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord. Merci M. le Bourgmestre.

ADOPTE à l'unanimité - 4<sup>ème</sup> annexe

d) Saint-Denis – rue Brisée – Réglementation de la circulation. GEP 6002/MAIS/3

ADOPTE à l'unanimité - 5<sup>ème</sup> annexe

e) Jemappes – rue Tournante – Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/140

ADOPTE à l'unanimité - 6<sup>ème</sup> annexe

f) Jemappes – avenue du Champ de Bataille – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

g) Mons – rue des Canoniers – Abrogation d'une réglementation de stationnement. GEP 6002/58

ADOPTE à l'unanimité - 8<sup>ème</sup> annexe

h) Mons – Chemin de la Procession – Abrogation de zones d'évitement. GEP 6002/344

ADOPTE à l'unanimité - 9<sup>ème</sup> annexe

i) Mons – avenue Gouverneur Cornez – Abrogation d'une piste cyclable. GEP 6002/400

ADOPTE à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

j) Mons – Allée des Bouleaux – Abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/389

ADOPTE à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

k) Flénu – rue de la Cité – Abrogation d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/28

ADOPTE à l'unanimité - 12<sup>ème</sup> annexe

l) Nimy – rue de Caraman – Abrogation d'un passage pour piétons. GEP 6002/NI/22



ADOPTE à l'unanimité - 13<sup>ème</sup> annexe

m) Havré – rue de la Casse – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/HAV/12

ADOPTE à l'unanimité - 14<sup>ème</sup> annexe

n) Jemappes – rue du Fort Mahon – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/J/53

ADOPTE à l'unanimité - 15<sup>ème</sup> annexe

o) Mons – Chemin des Mourdreux – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/255

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

p) Mons – rue des Brasseurs – Réglementation du stationnement. GEP 6002/44

ADOPTE à l'unanimité - 17<sup>ème</sup> annexe

q) Jemappes – avenues du Roi Albert et Maréchal Foch – Réglementation du stationnement.  
GEP 6002/J/OD

ADOPTE à l'unanimité - 18<sup>ème</sup> annexe

r) Mons – rue de la Limite – Réglementation du stationnement – Création d'une zone de  
chargement/déchargement. GEP 6002/222

ADOPTE à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

s) Hyon, rue de Montroeuil-sous-Bois – Réglementation de la circulation. GEP 6002/HY/16

ADOPTE à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

t) N6 – partie comprise entre le carrefour dit « de la Violette » à Nimy et l'Avenue Maistriaux à  
Mons. Réglementation de la circulation. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 21<sup>ème</sup> annexe

u) Saint-Symphorien - Rue des Résistants - Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/SS/28

ADOPTE à l'unanimité - 22<sup>ème</sup> annexe

v) Spiennes - Carrefour de la rue G. Bachy et de la Chaussée de Beaumont - Réglementation de  
la circulation. GEP 6002/SP/OD

ADOPTE à l'unanimité - 23<sup>ème</sup> annexe

w) Saint-Symphorien - Rue François Marcq - Création de deux passages pour piétons. GEP  
6002/SS/22

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Par rapport au w) simplement faire un parallèle  
avec la rue Valenciennaise où il y a le même problème. Ici, il y a eu un accident à cause d'un  
manque notamment d'un passage piétons qu'on crée maintenant donc à la rue Valenciennaise

où il y a les sorties, le long d'Ambroise Paré, où il y a les sorties d'écoles des Ursulines et du Nursing, il y a beaucoup d'étudiants qui traversent là, à hauteur du boulevard, il n'y a pas de passage piétons. Il y en a à l'avenue de l'Hôpital, à l'Avenue du Tir ce serait peut-être intéressant d'un mettre un aussi. Il y a beaucoup d'étudiants qui traversent n'importe où et comme on traverse on ne regarde pas toujours, il y a des automobilistes qui ne sont pas très attentifs, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il en est pris note.

ADOPTE à l'unanimité - 24<sup>ème</sup> annexe

x) Cuesmes - Rue de Frameries - Zones d'évitement striées. GEP 6002/CU/41

ADOPTE à l'unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

5e Objet : SERVICE INCENDIE – Acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'Etat – Modification plan quinquennal – adaptation plan pluriannuel demande 2010. SI

ADOPTE à l'unanimité - 26<sup>ème</sup> annexe

6e Objet : Service de Prévention – Approbation convention transfert subside 2010 à Toi et Moi. Serv. Prév. 12.519

ADOPTE à l'unanimité - 27<sup>ème</sup> annexe

7e Objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu en matière fiscale. Contentieux Taxes

ADOPTE à l'unanimité - 28<sup>ème</sup> annexe

8e Objet : ASBL GARANCE. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2010/008

ADOPTE à l'unanimité - 29<sup>ème</sup> annexe

9e Objet : ASBL PARENTHÈSE MONS – Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 30<sup>ème</sup> annexe

10e Objet : ASBL SAINT-GEORGES MONS – Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 31<sup>ème</sup> annexe

11e Objet : ASBL SAINT-GEORGES MONS – Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 32<sup>ème</sup> annexe

Entrée de M. BAILLY = 33 présents

12e Objet : ASBL MONS-MÉTROPOLE. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation.  
Gestion f. C/C2009/ASBL

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'ai simplement une petite question concernant Mons Métropole...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : à petite question, petite réponse. Si c'est une grande question, vous aurez une grande réponse...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : non, c'est une petite question. Simplement, Mons Métropole, compte et bilan de l'exercice 2009 et nous avons vu qu'il y avait un boni total de 175.694 euros, ce qui est important. Alors, j'ignorais qu'une asbl pouvait arriver à cette somme et la garder. C'est possible ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Encore heureux, oui. Ce sont les bonis antérieurs reportés.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Avec une pareille somme, donc en boni, Mons Métropole va encore avoir des subsides ?

Question que je pose.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais très objectivement, je crois que c'est le résultat essentiellement des cotisations et il y a toujours eu une idée à Mons Métropole d'utiliser des moyens notamment pour ses propres réunions mais n'oubliez pas et je parle librement et les Echevins peuvent me corriger, que Mons Métropole est également un véhicule juridique permettant la publication - est-ce que Mons.Mag ne passe pas par Mons Métropole ? Il ne passe plus, donc c'est le reliquat du passé alors ? Bien, c'est la bonification des années antérieures, c'étaient les réserves qui avaient été opérées pour notamment acquérir du Keith Haring, des tables, des chaises pour les réunions de Mons Métropole, ça c'est le souvenir que j'en ai. Mais on peut interroger et donc vous, ce que vous indiquez c'est que pourquoi donner des subventions s'il y a un tel report. Mais la question est pertinente, on va la poser. Bien sûr, si on n'utilise pas les moyens financiers, c'est historique, mais si on ne les utilise pas et comme on va maintenant de plus en plus là-bas à Mons.Expo, il faudrait poser la question officiellement aux membres. Mais, on me dit que la Ville n'octroie aucune subvention à l'asbl. Il y a un membre du personnel agent APE à mi-temps et que l'on va récupérer à la Ville. Mais donc on va demander en tout cas de vérifier cet élément là eu égard au report du bénéfice des années antérieures. Ceci dit, c'est un des rares endroits où il y a des bénéfices, réjouissons-nous ! Il y a tellement d'endroits avec des déficits....

ADOPTÉ à l'unanimité - 33<sup>ème</sup> annexe

13e Objet : ASBL ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'anticipe sur le point 13 qui a été remis sur lequel j'aimerais quand même poser une question en Commission et personne n'a eu la possibilité de me répondre par rapport à la situation de l'Orchestre Royal de Chambre....

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais le point est remis...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : mais oui, mais si j'avais su j'aurais fait une interpellation. Mais comme il est à l'ordre du jour...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais je vous invite à reposer la question ou bien alors on essaye de vous fournir des informations par ailleurs. En marge du Conseil communal.

#### REMIS

14e Objet : ASBL LA MAISON DES ATELIERS MONS. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

#### ADOPTE à l'unanimité - 34<sup>ème</sup> annexe

15e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'artisanat de création – Le réaménagement global des voiries – Mission Auteur de projet - Information de la décision du Collège Communal du 10.08.2010 relative à l'adaptation du cahier spécial des charges et de l'avis de marché. 3e/5e E/2009/CONV. Voiries. P3/MuL.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, je signale que c'est une information de la décision du Collège donc il n'y a pas de vote là-dessus mais je voulais quand même faire une remarque parce que le Collège a résilié unilatéralement le contrat avec une firme qui s'appelle AGORA. Alors, pourquoi avoir résilié unilatéralement un contrat, j'ai posé la question en Commissions, mais en gros parce qu'ils travaillaient mal, selon la réponse reçue en Commissions. La deuxième question que j'ai posée, est-ce que nous allons devoir payer des indemnités ? Oui, selon la même réponse que j'ai eue en Commission, d'où ici, on a relancé un nouveau marché. Mais, j'ai quand même un peu une espèce de malaise de voir que nous sommes coincés soit entre du mauvais travail parce qu'on a des marchés qui ont été vraiment décevants, on pense au BAM bien sûr dont on a tant parlé de ces jours-ci mais il n'est pas le seul, ou alors on doit payer des indemnités parce qu'on résilie. Est-ce que vraiment il n'y a pas d'autre alternative ? Alors, pour ma part, il me semble que si on peut prouver la mauvaise qualité du travail, il ne faut pas payer des indemnités, au mieux essayer de se défendre en justice parce que sinon c'est trop difficile. Et j'ai une impression générale de toute façon en matière de marché public, c'est qu'il y en a beaucoup qui dérapent. Soit, en matière de qualité, soit ce sont les budgets qui dérapent et maintenant, voilà encore un marché qui dérape parce qu'on va devoir, apparemment, payer des indemnités. Il me semble qu'il y ait des

questions à se poser en matière de marché public, je n'ai pas la réponse, je ne suis pas un spécialiste mais se poser les questions quand il a, me semble-t-il, beaucoup de problèmes, c'est la moindre des choses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tout d'abord, vous avez raison. Ensuite, c'est le respect strict des marchés publics et vous savez qu'à la Ville de Mons, peut-être parfois, avec une rigueur renforcée, on est très attentifs au respect scrupuleux de toutes les règles en termes de marché public. Pour ces travaux-ci, cette entreprise a été retenue et il s'est avéré que le travail était vraiment en-dessous de tout malgré des contacts fréquents, parce que j'ai posé la même question, malgré les contacts fréquents avec les services communaux, malgré tout ce qui a été rapporté je vais vous dire, c'était la deuxième esquisse qui était déposée par l'auteur de projet comporte toujours des lacunes aussi importantes, mettant définitivement en péril la conduite de ce marché, par exemple des profils en long et à-travers fournis sont totalement sommaires et présentent de nombreuses aberrations, la situation existante du périmètre est incomplète et je peux continuer comme ça et alors, on est dans un dossier Convergence, c'est-à-dire qu'on est tenu à des délais et donc, voilà, il faut bien choisir le chemin le moins mauvais étant entendu qu'aujourd'hui, comme ils n'ont toujours pas répondu à la résiliation, nous ne sommes pas du tout certains de devoir payer des indemnités. Mais, par honnêteté, on a fait savoir que peut-être il en sera ainsi mais de toute manière, nous mettrons ça dans les mains de juristes, ça a déjà été le cas puisque c'est Mme Durviaux qui elle-même opère pour nous et on doit avancer avec quelqu'un de plus sérieux, donc c'est l'entreprise AGORA qui a fait ce travail qui ne nous satisfait pas et nous devons le faire si nous voulons avancer dans le cadre du projet Convergence. Voilà un peu la situation dans laquelle nous nous trouvons.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je suis satisfait de votre réponse puisqu'on ne va pas d'office payer des indemnités. Maintenant, je crois que dans le marché qu'on a dû relancer ou qu'on doit relancer, il faut peut-être mettre des critères qui évitent que cette même société AGORA puisse de nouveau soumissionner parce que dans la législation peut-être qu'il n'y a rien qui l'empêche de resoumissionner.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Là je fais vérifier, vous avez raison. Mais, vous voyez dans quoi on doit travailler aussi. Bien mais donc là, nous étions dans une information, tout le monde a pris acte de l'information.

ADOPTE à l'unanimité - 35<sup>ème</sup> annexe

16e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des arts et de l'artisanat de création – Le Jardin de la Grande Pêcherie - Travaux de réaménagement – Approbation addenda 1 et 2. 3e/5e E/2010/CONV.Jardin Grande Pêcherie/travaux/OS

ADOPTE à l'unanimité - 36<sup>ème</sup> annexe

17e Objet : Portefeuille 1 : Espace Grand-Place et Patrimoine De l'UNESCO – Église Saint Nicolas En Havré à Mons – Lot 3 : Restauration de la Tour – approbation du cahier spécial des charges réactualisé. 3e/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/790.301.03

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On approuve non sans insister sur les travaux que nous réalisons à cette belle église de St-Nicolas et à son orgue, Mme MERCIER. On ne sait jamais, si le Paradis existe, nous aurons fait un geste via St-Nicolas.

ADOPTE à l'unanimité - 37<sup>ème</sup> annexe

18e Objet : Convergence - Marché d'Assurance-Contrôle pour les travaux sur façades, en ce compris la toiture du Théâtre, sur les bâtiments « Office d'Informations Touristique et Culturelle » « l'ancienne chapelle du Couvent des Ursulines » « Le Centre de Design et le 13/14 Marché aux Herbes » « Le Mont de Piété » et pour les travaux de Mise en Lumière globale – Approbation du mode de passation du marché, du cahier spécial des charges régissant le marché et de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative. 3e/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/ Ass.Cont.Bat

ADOPTE à l'unanimité - 38<sup>ème</sup> annexe

19e Objet : CONVERGENCE – Conception-réalisation d'un Centre de Congrès – Approbation du cahier spécial des charges. 3e/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/772.250/VD

20e Objet : CONVERGENCE – Conception-réalisation d'un Centre de Congrès – Approbation de l'avis de marché rectificatif. 3e/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/772.250.VD

21<sup>e</sup> Objet ter : Par urgence. CONVERGENCE - Centre de Congrès - Etude de caractérisation - Avenant à la mission - Inscription du dossier par urgence et approbation de l'avenant. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/772.251

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Petite question encore, M. le Bourgmestre.

Concernant le Centre de Congrès, je demande simplement s'il sera opérationnel pour 2015, c'est souhaitable. On nous dit que les candidatures seraient examinées fin septembre. Est-ce que cela tient toujours ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, faisons les points si vous voulez, 19 et 20 ensemble et posez toutes les questions...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : et 21 ter parce que c'est aussi...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En effet, vous avez raison, d'accord, faisons les trois points, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : D'abord, je voulais remercier les services techniques et particulièrement M. MAUCCI et Mmes ORBAN et ROUHART qui ont fait la présentation jeudi dernier, qui était de grande qualité, précise et elles ont pris le temps pour répondre à toutes nos questions, c'est très intéressant. Je vais proposer que l'on fasse la même

chose pour les différents projets Convergence et je pense que ça a été entendu. Donc, voilà, j'ai eu beaucoup de réponses à mes interrogations, il en reste quand même une par rapport au coût de la gestion du Centre de Congrès après sa construction. On m'a expliqué que ce n'était pas le métier de la Ville et qu'on allait soumissionner la gestion à un privé, qu'il y avait déjà une pré information qui avait été faite mais a-t-on une estimation concrète de ce que ça va coûter à la Ville une fois, un plan financier de ce que ça coûtera ?

Alors, la deuxième remarque et c'est sur les Convergence en général, c'est par rapport à la circulation en Centre-Ville. D'ici 2015, il va quand même y avoir pas mal de chantiers dans le Centre-Ville, je suis allée quelques fois cet été à La Louvière pour le point d'eau, donc j'attends impatiemment la piscine du Grand Large et tout est inaccessible en Centre-Ville évidemment, les commerçants se font entendre parce que...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : vous parlez de nos amis de La Louvière et vous êtes en train de dire qu'il ne faut pas faire la même chose, c'est ça ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce serait bien d'essayer de prévoir plutôt que de guérir, effectivement. Vous pouvez aller jeter un coup d'œil mais je n'irai pas jusqu'à dire qu'il ne faut pas faire de travaux dans un centre-ville, au contraire, ça va être relifté, ça va être redynamisé mais il faut prévoir aussi le manque à gagner des personnes qui y vivent et qui y travaillent. Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simple question, puisque donc c'est la Ville de Mons qui apparemment est l'opérateur et pas la RCA, question de budget, plan de Convergence et tutti quanti, est-ce que dans un avenir proche, est-ce que c'est envisageable que la Ville de Mons transfère la propriété et la gestion à la RCA ? Puisque je crois que la RCA a quand même plus de liberté, d'autonomie que la Ville. Voilà, c'est au niveau des inquiétudes quant à l'équilibre financier de cet instrument très utile mais qui pourrait avoir des coûts d'exploitation en déficit à charge de la Ville. Voilà simplement, merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Alors, sur le Centre de Congrès, c'est vrai qu'on a eu une toutes Commissions mais ça c'est une bonne formule et donc on a déjà pu poser beaucoup de questions, on ne va pas les reposer ici, si on a eu des réponses satisfaisantes. Mais, sur le nouveau site puisqu'on a changé l'emplacement du Centre de Congrès, on a déjà fait une étude d'orientation, alors je rappelle que c'est une étude en matière de pollution de sol, une étude d'orientation. Et cette première phase en tout cas conclut à la nécessité d'une étude de caractérisation qui est la deuxième phase en matière de pollution des sols. On apprend dans le dossier d'ailleurs que cette étude de caractérisation aurait déjà commencé au mois d'août même si ça ne passe qu'aujourd'hui au Conseil, l'étude aurait déjà commencé au mois d'août.

Mais, on avait déjà fait toutes ces études là pour l'ancien site, c'est-à-dire celui à côté du centre de tri d'où la question, je voulais savoir qui allait payer ce double emploi puisque les mêmes études sont faites deux fois sur deux sites différents. Est-ce que c'est la SNCB ou la Ville ? Et autre remarque que je voulais faire, on parle d'une étude d'orientation mais il n'y a rien qui est mis dans le dossier, on aurait bien aimé avoir tout au moins un résumé, si pas une étude complète, un résumé pour savoir ce qu'il y avait sur ce sol là. Et d'ailleurs, je me demande un peu ce qu'on a pu trouver comme pollution qu'on doit continuer les investigations parce que je ne sais pas ce qu'il y avait auparavant comme activité sur ce terrain là puisqu'actuellement, il me semble qu'elle est en zone de parc au plan de secteur. Donc, c'est un peu étonnant qu'il y ait de la pollution sur quelque chose qui au plan de secteur est en zone de parc. Alors, par ailleurs, lors de la toutes Commissions, on nous a parlé du nouveau PCA mais, sauf erreur de ma part, la modification du PCA n'est jamais passée au Conseil communal et selon les informations que j'ai eues, pas à la CCAT non plus, mais on a l'air de faire les choses comme si tout était déjà en ordre, comme si tout le PCA avait déjà été modifié. Il paraîtrait même que le dossier est déjà à la Région Wallonne alors que nous, on n'en sait rien et donc, il me semble quand même que ça demande des explications sur cette façon, peut-être un peu spéciale de procéder.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, pour redire en peu de mots ce dont il s'agit, nous y reviendrons lors des interpellations, outre la rénovation de la gare de Mons par la SNCB Holding. La SNCB Holding a présenté un plan MASS dont on discutera et dans ce plan MASS, il a fait en sorte qu'il y ait une cohérence entre le nouveau projet, les lignes de chemin de fer actuelles et ce qu'il convient de construire. Et dans le plan MASS, la SNCB a réservé des endroits à la fois pour le Centre de Congrès avec une emprise au sol de 5.500 m<sup>2</sup>, à côté un hôtel, par ailleurs des bureaux et du logement avec de très très larges espaces verts. Le travail qui a été accompli par la SNCB est d'une très très grande qualité et d'ailleurs, je ne remercierai jamais au nom de chacun d'entre-nous, au nom du Conseil communal et de toute la Ville, la SNCB Holding pour les efforts qu'elle accomplit en faveur de la Ville de Mons, ce n'est pas un privilège mais nous étions la dernière des grandes villes à ne pas avoir été pris en considération dans les rénovations des gares. Alors, ce Centre de Congrès, vous en avez pris connaissance. Il était prévu notamment des auditoriums de 500, 200, 100 places, des plus petites salles, de la restauration, un parking en sous-sol, etc. Et, pour répondre à une première question qui est la question d'une éventuelle pollution du sol, il y a eu en effet ce qu'on appelle une étude d'orientation parce que, initialement, nous n'avions pas le plan MASS et nous pensions que le Centre de Congrès pouvait aller à un autre endroit que



celui qui est prévu maintenant mais comme le délai court et que 2015 commence le 1<sup>er</sup> janvier, on a commencé par faire les études d'orientation. Et puis, avec le plan MASS on s'est rendu compte que là où on a fait les études d'orientation, on est un peu à côté et qu'on doit poursuivre notamment dans cet emplacement qui est le seul emplacement de tout cet espace qui reste propriété de la SNCB Holding, cet endroit, les 5.500 m<sup>2</sup> vont être acquis par la Ville pour bénéficier des subventions et faire en sorte de pouvoir être dans les règles de l'Union Européenne et donc, pour être certains, nous devons faire une extension de l'étude telle qu'elle a été initialement réalisée. On peut, bien entendu, vous donner l'étude d'orientation, il n'y a aucun problème, le coût de l'étude sera pris en compte dans les mêmes conditions que les autres études par l'Union Européenne dans le cadre des projets des fonds structurels. Mais donc, voilà pourquoi il y a cette évolution, c'est parce que le dossier a évolué avec l'arrivée du plan MASS. Pour ce qui concerne les délais, aujourd'hui, si tout continue comme prévu, nous devrions être prêts pour la mi 2014, avec en effet la sélection définitive des entreprises, consortiums et il y a là à la fois des entreprises locales, des entreprises internationales, des architectes locaux, des architectes de réputation internationale qui ont déposé leur candidature, tout ça va être examiné d'ici la fin du mois de septembre et après cela, le cahier des charges que nous approuvons leur sera transmis et dans les délais tels que c'est prévu, nous devrions terminer au plus tard à la mi 2014. La gestion, combien cela coûte-t-il ? Je me suis posé la même question que vous et j'ai bien entendu obtenu la réponse puisque je suis le maire. La réponse est que, actuellement, dépenses annuelles, coût estimé à valeur d'aujourd'hui : on estime à environ un peu plus d'un million le coût mais ce que nous espérons, c'est que ce coût soit compensé, en tout cas nous pensons que cela peut être totalement compensé avec bénéfices par un exploitant. D'ailleurs, nous avons déjà lancé un « pré », parce que je m'étais habitué au terme « pré formateur », ici c'est autre chose, c'est le terme « pré information », nous avons fait une pré information à la Ville de Mons comme quoi nous avons innové et cette pré information était justement pour rechercher un gestionnaire et maintenant nous allons aller plus loin et définir avec un cahier des charges précis, le gestionnaire de ce Centre de Congrès. Et donc, nous espérons, mais pour être encore une fois honnête, on ne peut pas dire aujourd'hui que ce sera le cas, mais en tout cas on n'est pas dans un schéma où c'est la Ville qui gère, la Ville qui va devoir assumer le déficit. Je pense que ce n'est pas à la Ville à gérer un Centre de Congrès, c'est une affaire de professionnels, nous trouverons la personne ou la société avec bien entendu des conditions que nous pourrions imposer. Alors, est-ce qu'il y a un transfert prévu à la Régie ? Non, il n'y a pas de transfert eu égard à la réponse que je viens de vous fournir. Voilà.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il y a la modification du PCA aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oh, je m'excuse. Là je dois répondre que c'est toujours à l'étude, c'est au comité d'accompagnement et il y a encore des réunions de travail à cet égard.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Est-ce qu'il est exact que le dossier serait déjà rentré à la Région Wallonne ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On commence l'avant-projet.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Est-ce qu'il est exact que le dossier serait déjà rentré à la Région Wallonne ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La demande de subsides est à la Région Wallonne mais l'étude est en cours puisqu'on n'est pas encore à la phase de l'avant-projet. Mais, en bons gestionnaires que nous sommes tous collectivement, on a demandé des subsides à la Région Wallonne. Tant qu'on ne connaît pas encore le budget global de la Maison Belgique. Voilà. Tout le monde est d'accord sur les points 19, 20 et 21 ter ?

Pour le 19<sup>e</sup> objet : ADOPTE à l'unanimité - 39<sup>ème</sup> annexe

Pour le 20<sup>e</sup> objet : ADOPTE à l'unanimité - 40<sup>ème</sup> annexe

Pour le 21<sup>e</sup> objet ter : ADOPTE à l'unanimité - 43<sup>ème</sup> annexe

21e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 - Au cœur de la Cité, l'Espace Grand Place – Traitement et rénovation des façades – Travaux de reconstruction de la toiture principale du Théâtre Royal de Mons - Détermination du mode de passation du marché, approbation du cahier spécial des charges reprenant les conditions du marché et de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative. **SOUS RESERVE** 3e/5<sup>e</sup>  
E/2009/CONV.772. 095/MuL

ADOPTE à l'unanimité - 41<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> Objet bis : Par urgence. CONVERGENCE - Marché de conception-réalisation pour la création d'un Centre d'Interprétation de la Ducasse au Mont de Piété - Inscription du dossier par urgence et approbation des rectifications des documents du marché en fonction des remarques de la Tutelle générale d'Annulation. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/CONV.Mont de Piété

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons souhaité que certains membres de tous les groupes, tous partis confondus, soient associés à la mise en œuvre du Centre d'Interprétation de la Ducasse de Mons avec en particulier tous les spécialistes du folklore et autres.

Simplement, je verse au dossier deux exemples récents, il y a le musée de Koksijde de l'Abbaye des Dunes qui est très bien fait et il y a un musée à Vannes, musée Gaillard qui est très très bien fait, au rez-de-chaussée on a la partie médiévale, à l'étage on a le Néolithique et au 3<sup>e</sup> étage, on a les philosophes des lumières et les grandes découvertes et donc je conseille aux autorités communales d'aller tant à Koksijde au musée de l'Abbaye des Dunes tant à Vannes au musée Gaillard, ça pourrait les inspirer. Merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Bien, il n'y a aucune difficulté à ce que l'on associe bien entendu les chefs de groupe, d'ailleurs il y a une espèce de comité qui s'est formé sur le concept de la mise en valeur de St-Georges et dans cette mise en valeur, la Ducasse de Mons. Il n'y a absolument aucune difficulté. D'abord, il y a les spécialistes en la matière et si chaque groupe veut y venir, il ne manquerait plus que ça que les groupes n'y viennent pas, il n'y a aucun problème, donc là M. le Secrétaire il faudrait voir un peu où en est ce comité et y associer les différents groupes du Conseil communal.

ADOPTE à l'unanimité - 42<sup>ème</sup> annexe

22e Objet : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.

École communale de la rue Mouzin à Nimy : nouvelle dénomination. 8<sup>o</sup>/2e 64

ADOPTE à l'unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

23e Objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 45<sup>ème</sup> annexe

24e Objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 46<sup>ème</sup> annexe

45e Objet : Stationnement – Contrôle en voirie – Dispositions particulières au stationnement « riverain » et refonte des règlements des cartes de stationnement en un règlement unique.  
Cellule stationnement

ADOPTE à l'unanimité - 47<sup>ème</sup> annexe

25e Objet : Refonte, pour les exercices 2010 à 2013, des règlements fiscaux repris ci-après :

1. Taxe de stationnement payant / Taxe forfaitaire

2. Taxe de stationnement payant / Taxe Pro Rata Temporis

3. Taxe de stationnement – Zone bleue

4. Taxe de stationnement avec carte « riverain »

en un règlement général intitulé « Taxe de stationnement – Taxe indirecte » (mise en conformité avec la décision du Collège communal du 2 septembre 2010). Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 48<sup>ème</sup> annexe

26e Objet : Avenant n° 2 à la mission d'auteur de projet du bureau PIRON pour l'élaboration du dossier de demande de permis unique de classe 1 avec ETE concernant les activités de Trial/VTT sur le terril

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je veux quand même signaler au passage que les activités de trial VTT sur le terril de Cibly sont dans l'illégalité depuis des années et qu'on est toujours en attente de permis et donc toujours dans l'illégalité et que les activités continuent et

que c'est quand même un mauvais exemple que donne la Ville en cette matière là d'être dans l'illégalité et de laisser continuer l'activité.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous étions dans la même lignée puisque nous avons déjà interpellé le Collège sur le caractère illégal des activités existantes sur le terri de Cibly. Merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est toujours aussi pour les activités de terri de Cibly et ce que je voulais demander, c'était comment on pouvait juger de l'attitude des habitants de Cibly par rapport aux activités de terri, parce que je me souviens que Mesvin, il n'y a pas si longtemps que ça, deux ou trois ans, avait fortement réagi par rapport aux mêmes activités trop bruyantes pour l'ensemble de la population. Il y a d'ailleurs eu une réunion citoyenne homérique à ce sujet et qui a failli mal de se terminer tellement les gens étaient mécontents. Donc, je voudrais connaître les réactions des habitants de Cibly. Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Juste une petite question de précision, la question avait été posée en Commissions, dans l'intitulé c'était : demande de permis unique de classe 1 avec ETE et on n'a pas eu de réponse, à savoir ce que c'était.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin. Mais vous n'étiez pas présent à ce moment là. Ayez la gentillesse de répondre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien, merci. Tout d'abord pour répondre à Mme MOUCHERON, c'est une erreur de frappe, c'est une étude d'incidence donc c'est EIE, ceci levant la question. Ecoutez pour réagir aux différentes interventions des groupes Ecolo et CdH, tout d'abord je m'étonne un peu de ces interventions parce que, effectivement, l'activité du terri est en cours, en tout cas c'est notre souhait à tous de régularisation par le biais de l'introduction de cette demande de permis, permis qui va être introduit d'un jour à l'autre, mais cette activité est en place depuis des temps presque immémoriaux, je n'étais pas encore né et pourtant je prends de l'âge comme vous à chaque année qui passe, que l'activité était déjà en cours sur le terri de Cibly. Donc, on peut s'étonner aujourd'hui de ce qu'elle existe toujours, c'est le cas, on partage ce constat avec vous et c'est la raison pour laquelle le Collège a de très longue date et avec l'accord de l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil puisque le 22 mai 2006, je vous rappelle qu'à l'unanimité, nous avons approuvé le cahier des charges visant à désigner l'auteur de projet permettant de réaliser l'étude d'incidence et in fine de déposer le permis unique, voilà c'est une approche consensuelle qui a été la nôtre pour régulariser la situation. Aux jours d'aujourd'hui, nous sommes en mesure de pouvoir introduire ce permis, je dois à la vérité de dire et je m'en suis un peu fâché avec l'auteur de projet, que ça a pris un peu de temps. Il faut toutefois constater qu'il y a eu des

modifications du CWATUP qui ont alourdi la procédure et qui explique que le point est présenté aujourd'hui avec un petit coût complémentaire à la mission d'auteur de projet telle qu'elle avait été introduite initialement.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est bien ce que je dis, quand je dis que la Ville de Mons donne un mauvais exemple, mais oui, c'est une activité qui date depuis des temps immémoriaux et dans l'illégalité. Je ne dis pas qu'il ne faut pas essayer de régulariser mais en attendant, on continue l'activité comme si elle était légale, c'est quand même un petit peu fort, voilà ce que je voulais dire. Je ne dis pas qu'il ne faut pas régulariser évidemment.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Moi je voulais demander à M. l'Echevin mais je n'ai pas eu de réponse, quelles étaient les réactions, l'attitude des habitants de Ciplly par rapport à ces activités de trial, parce que j'avais dit qu'à Mesvin, ça avait été une réunion citoyenne qui avait été vraiment gravissime tellement les gens étaient mécontents et ça avait failli tourner très mal. Et à Ciplly, ça va mieux ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je ne peux pas vous dire si la réunion s'était mal passée parce que je n'étais pas encore en charge du dossier à l'époque. Néanmoins, ce que je peux vous dire, c'est que en tous les cas, une réunion publique a été organisée en janvier 2009n qu'elle a permis de préciser le cahier des charges qui était celui du bureau d'études et à cette occasion les citoyens ont pu s'exprimer et c'est ainsi que des demandes complémentaires ont été formulées, notamment par rapport à l'étude floristique et faunistique et je renvoie d'ailleurs à cet égard à la première interpellation qui est à l'ordre du jour de ce Conseil. Il y a eu d'autres demandes du même type qui ont été formulées, tout ça pour vous dire que les demandes des citoyens ont été intégrées et également vous dire qu'il faut signaler que dans ce dossier, il y a eu en son temps une confusion entre l'activité du trial elle-même et une activité liée à la présence de quads en masse dans les villages de Mesvin et de Ciplly qui a pu créer une certaine confusion à l'époque et susciter quelques émois. Et depuis lors, cette activité n'est plus aussi prégnante que par le passé et les choses semblent se passer au mieux en tout cas, nous n'avons plus de difficultés qui nous sont relayées par les citoyens de Ciplly et de Mesvin au niveau du Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voyez la différence entre les quads et le trial.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous, nous allons nous abstenir, on ne va pas voter contre parce qu'on n'est pas contre la régularisation mais pour marquer le fait que cette illégalité dure depuis beaucoup trop longtemps.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Nous allons nous abstenir aussi.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

25 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X., Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 49<sup>ème</sup> annexe

27e Objet : Obtention d'une subvention complémentaire de fonctionnement au budget communal 2010 pour couvrir le coût d'une consommation importante d'eau par l'équipe technique doudou qui occupe le sous-sol du bâtiment dit Waux-Hall sur le réseau d'alimentation dudit bâtiment. Tourisme OT.447

REMIS

28e Objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/008

REMIS

29e Objet : ASBL MONS-LOGEMENT. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2010/ASBL/012 de Cibly. Environnement BM10/Trial VTT

REMIS

30e Objet : ASBL Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/004

ADOPTE à l'unanimité - 50<sup>ème</sup> annexe

31e Objet : ASBL Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine. Budget restructuré de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/Brestruct.2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 51<sup>ème</sup> annexe

32e Objet : Affaire LUYPAERT – Constitution d'une servitude d'égouttage – Projet d'acte. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 52<sup>ème</sup> annexe

33e Objet : Bail de superficie terrain de sports Le Moha – avenant 1 Holcim. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 53<sup>ème</sup> annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 34 présents

34e Objet : Compte 2007 de la Régie foncière et de Services. Régie foncière RF-GF'10-PaTh027

35e Objet : Compte 2008 de la Régie foncière et de Services. Régie foncière RF-GF'10-PaTh028

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je crois qu'on ne peut pas passer sous silence que la Régie a plus de deux ans de retard parce que nous devrions examiner maintenant les comptes de 2009 à cette époque de l'année et on reçoit seulement ceux de 2007 et de 2008. On nous a expliqué, problèmes de personnel, etc. bon, soit, on ne va pas en faire un drame mais enfin, il faut rattraper le retard et je crois que c'est ce qui est en train de se faire. Alors, une autre remarque. On entend souvent se plaindre du manque de parkings à Mons et celui de la rue de la Halle est souvent loin de faire le plein. Et il me semble que d'après les chiffres reçus, sa rentabilité n'est pas terrible et que je crois qu'il faut en assurer la promotion. Donc, je vous fais une proposition, est-ce qu'on ne pourrait pas pendant une période donnée d'un mois ou deux par exemple, réduire le tarif de la rue de la Halle de 50% ? Peut-être qu'il y aurait comme ça des automobilistes, à condition bien sûr de faire savoir ça, qu'il y aurait peut-être des automobilistes qui prendraient le pli d'aller dans ce parking là et de ne pas toujours aller directement dans celui de la rue d'Havré, qui lui est souvent engorgé par contre. On peut même imaginer qu'au-delà de cette période de promotion, on garderait une petite différence dans les tarifs entre le parking de la rue d'Havré et celui de la rue de la Halle parce que si on avait une différence peut-être de 10%, ça pourrait peut-être persuader certains d'aller à la rue de la Halle et il n'est pas en réalité beaucoup plus loin de la Place que celui de la rue d'Havré, il y a quelques dizaines de mètres de différence mais on est quand même fort près de la Place. Donc, je vous fais cette proposition là parce que si les parkings fermés avaient une meilleure rentabilité, ce serait meilleur pour la Ville et en même temps, ça assurerait une rotation plus grande pour les parkings en rue alors. Il y en aurait moins en rue donc il y aurait une rotation plus grande.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. VISEUR, je vous remercie, c'est vrai, vous avez raison. On en a discuté en Commissions mais je vais vous donner quelques chiffres, notamment les parkings. Donc, le compte 2007 se termine par un bénéfice de 15.960 euros ; le compte 2008 se solde par un bénéfice de 11.826 euros, ce qui se traduit par une bonne gestion. Au niveau des parkings couverts communaux, Halle et Grand'Place, il a bien sûr un bénéfice qui se prouve, comme je viens de le dire, par le bon fonctionnement, le bénéfice global en 2007 est de 59.107 euros, le bénéfice global en 2008 est de 184.961 euros. Pourquoi plus de recettes en 2008 qu'en 2007 ? La somme beaucoup plus importante de recettes 2008 provient de plusieurs éléments : comme vous le savez il y a eu des travaux de la rue de la Halle en 2007, il

y a eu une importante diminution des charges en 2008, notamment de l'entretien des appareils, du précompte comptabilisé en 2009 et des amortissements d'emprunts. Pour le parking de la Halle, qui fonctionne moins bien, en 2007, les 17.661 euros de bénéfices pour le parking de la Halle et les 41.446 euros de bénéfices pour la Grand'Place ; en 2008, comme je vous l'ai expliqué, les bénéfices étaient de 71.000 euros pour le parking de la Halle et 113.000 euros pour le parking de la Grand'Place. Le nombre de véhicules enregistrés pour le parking de la Grand'Place a toujours avoisiné avec le double de celui du parking de la Halle. Cette installation du jalonnement n'a pas modifié la donne. Le parking Grand'Place se situe sur un axe entrant dans la Ville alors que celui de la Halle est toujours sur une voie sortante. Néanmoins, lorsqu'une activité draine un important flux de circulation, les deux établissements ont le même taux d'occupation. Quelques facteurs sont à l'origine de la diminution de la fréquentation, tels qu'un intérêt plus faible des marchés le vendredi, tels que des travaux de réfection de voiries, qui en réduisent l'accès. Pour réduire l'impact sur les recettes, nous accordons plus d'abonnements et nous avons appliqué de nouveaux tarifs déjà dès 2009. Des investissements ont été réalisés pour rajeunir les outils : peinture et toilettes publiques.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je n'ai pas parlé de mauvaise gestion, je disais que je considère qu'il y aurait lieu de faire la promotion du parking de la rue de la Halle qui est moins densément utilisé de façon à éponger une partie des voitures qui sont dans la rue. C'est tout, j'ai fait une proposition, vous en pensez ce que vous voulez, réfléchissez-y mais ce n'est pas une question de mauvaise gestion, je sais bien qu'il y a du bénéfice mais il faut que cet outil soit mieux rentabilisé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a une difficulté qui m'a toujours irrité mais c'est dû au passé aussi, je considère que la signalisation vers les parkings n'est pas appropriée. Mais, à l'époque, ça a été fait marché public, designer et tout le bazar, mais ça ne va pas. Je préfère de loin une bonne flèche traditionnelle mais où on voit où on va, bon. Maintenant, on doit attendre parce que ça dure avec les subventions un certain nombre d'années mais d'ici les prochaines années, en tout cas avant 2015, il faut impérativement changer. Ce qui est le plus marquant, c'est que le conducteur n'est pas naturellement conduit, comme dans certaines villes, vers notamment les deux parkings couverts. Et il y a là un effort à faire et ce n'est pas dans des dépenses somptuaires, on peut garder les mêmes poteaux, les mêmes ancrages électriques qui coûtent beaucoup d'argent mais remettre quelque chose de plus simple, de plus net, qui conduise à ces parkings. Et il y a aussi la visibilité du parking en perpendiculaire, peut-être qu'il faudrait faire quelque chose. Donc, M. l'Echevin, vous avez pris acte de ce



qu'a dit M. le Conseiller, plus les remarques que je me suis autorisé à formuler et avec tout ça, vous en ferez quelque chose de très constructif. La Mobilité avec la Régie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Si vous me permettez, juste de rebondir sur ce que vous venez de dire, ce serait intéressant aussi au niveau de la signalisation pour le parking qui se trouve à St-Fiacre, parce que quand on sort de l'autoroute en venant d'Havré, si on suit la Chaussée du Roeulx, on arrive déjà au carrefour et donc, pour aller se garer, il faudrait l'indiquer déjà à partir du Chemin des Mourdreux, où là on peut descendre en longeant le parking et se garer et prendre les navettes de bus. Par rapport au point...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Là, ça relève du MET, malheureusement, mais nous pourrions le demander. Il faut le noter, oui. Mais on a une difficulté, il faut reconnaître que ce n'est pas optimal, c'est juste.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Par rapport aux points qui sont les comptes, manifestement il y a une volonté de résorber le retard, j'ai eu toutes les réponses à mes questions en Commission donc il n'y a pas de problème pour moi.

ADOPTE à l'unanimité - 54 et 55èmes annexes

Entrée de M. BRESART = 35 présents

36e Objet : Acquisition de la caserne de Ghlin au Ministère de la Défense Nationale. Demande d'arrêté d'expropriation pour cause d'utilité publique. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ca, c'est un point que je considère important parce qu'il est lié à l'Hippodrome de Wallonie. Donc, la Ville veut acheter la caserne qui se trouve sur la Route de Wallonie à Ghlin et par un arrêté d'expropriation. Cette caserne, effectivement, elle fait partie du plan DE CREM et va être désaffectée. Alors, il y a quelques années, lorsque l'Hippodrome a voulu s'étendre sur des terrains connexes, la volonté du Collège était de modifier le plan de secteur pour que l'Hippodrome s'étende sur le bois voisin, le bois qu'on appelle le Bois Brûlé, parce que les organisateurs du moto cross refusaient de déménager, ils se mettaient ainsi en opposition avec ce qui avait pourtant été décidé auparavant. Vous vous souvenez que ça avait fait pas mal de débats à ce moment là. Donc, l'extension de l'Hippodrome vers le Bois Brûlé mettait à mal un poumon vert et notamment une superbe hêtraie qui est là derrière, on ne va pas beaucoup s'y promener, on ne la connaît pas mais je l'ai découverte à l'occasion de ce dossier là et nous avons nous-mêmes proposés, c'était encore François COLLETTE à l'époque, que l'extension de l'Hippodrome se fasse plutôt vers les terrains de la caserne. Mais, à l'époque, le Ministre de la Défense, c'était André Flahaut, s'y était fermement opposé. Alors, maintenant, l'opportunité existe puisque la Ville n'a

certainement pas besoin de toute la surface qui va être libérée par la Défense Nationale, c'est énorme. Et je voudrais donc que vous puissiez vous engager ici à rétrocéder à l'Hippodrome une partie de ce terrain là comme l'Hippodrome d'ailleurs vous en a fait la demande, il y a dans le dossier la lettre de l'Hippodrome de Wallonie où ils vous demandent une partie du terrain. En disant ça, je ne me fais pas nécessairement l'avocat de l'Hippodrome parce que pour moi c'est une entreprise qui vit de jeux et paris et ça n'est pas vraiment ma tasse de thé mais en tout cas, je me fais le défenseur du Bois Brûlé parce qu'ainsi on peut espérer que ce bois serait définitivement sauvé si l'Hippodrome peut s'étendre du côté de la caserne.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Deux-trois éléments. Donc, comme vous l'avez indiqué, c'est vrai qu'une fois la décision du Ministre de la Défense prise et du Gouvernement, nous nous sommes posé la question de savoir ce qui était le plus opportun. On se trouve dans une situation qui est singulière : nous avons pour notre Service des Travaux, différents endroits et on sait qu'on doit revoir l'ensemble de la gestion à un moment déterminé et surtout on a d'abord essayé plusieurs modifications et chaque fois qu'on a essayé des modifications en termes de gestion, s'est toujours posé le problème des lieux, des hangars, des endroits pour l'ensemble du matériel, c'est-à-dire qu'il y a le matériel roulant, il y a tout le reste et je parle des Travaux mais je pourrais parler aussi d'autres départements. Nous avons là une possibilité de regrouper vraiment l'ensemble des services, de centraliser l'ensemble des services notamment des Travaux, il y a là 13 ha et nous sommes aujourd'hui dans de grandes difficultés à la fois dues à la dispersion des lieux mais aussi à l'exigüité, il manque vraiment des espaces. Et avec Mons 2015, tout ce qui est Centre-Ville ou proche du Centre-Ville, on voudra l'utiliser, donc on est vraiment dans ce problème là. Donc, quelle est l'idée ? Elle est toute simple, c'est d'essayer d'acquérir, avant d'acquérir demander au Receveur de l'Enregistrement bien entendu et de suivre toutes les procédures, quand on a acquis, on aménage en fonction de nos besoins et il n'est pas exclu que nous revendions bien entendu une partie que nous n'utilisons pas, on réaliserait une partie, peut-être pour l'Hippodrome, peut-être alors dans d'autres circonstances, mais l'idée est puisque nous avons légalement la faculté d'exercer un droit, la bonne gestion commande que l'on exerce ce droit, qu'après cela on réalise la centralisation que nous souhaitons et le travail optimal que nous voulons faire et quand on a terminé ça, qui est dans la restructuration générale de notre Administration, on peut très bien remettre en vente, discuter avec l'Hippodrome, ça ne devrait pas poser de problèmes. Voilà un peu la philosophie que nous avons. Mais, dans l'état actuel des choses, on ne voudrait pas rater l'opportunité qui se présente, on regrette que ça ferme, nous nous sommes battus pour le laisser ouvert, nous n'y sommes pas parvenus, on regrette pour tous les

travailleurs qui doivent se déplacer, ce n'est quand même pas pour ces gens, quelque chose de positif mais une fois que le lieu est déserté par la Défense Nationale, il semblait que nous devions exercer le droit qui est le nôtre. Voilà un peu l'état du dossier.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : je suis d'accord avec votre réponse, mais ce que je souhaiterais c'est de ne pas laisser l'Hippodrome dans l'attente parce que, eux, vont chercher sans doute d'autres solutions. Les autres solutions, elles sont de l'autre côté, du côté du Bois Brûlé, donc il faudrait pouvoir les rassurer dès à présent pour leur dire que leur demande est recevable au minimum.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je comprends. Alors, M. l'Echevin...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc, une petite précision. Le site se compose en deux parties, il y a une partie qui est complètement clôturée et derrière cette partie, il y a encore une bande d'une profondeur de 100 m et je crois que c'est particulièrement cette bande que l'Hippodrome vise. Je crois que pour cette bande, il ne devrait pas y avoir trop de problème pour avoir un accord. Par contre, à l'intérieur de l'enceinte, il faut bien vous dire que nous avons un projet de regrouper 19 locaux techniques de la Ville, y compris les archives, le bâtiment des archives est dans un état apocalyptique, les archives de la Ville et les archives du CPAS dans ce bâtiment. Aujourd'hui, sur le site de la caserne, il y a entre 2 à 300 personnes, nous, nous pourrions aller entre 500 et 700 personnes, pour vous dire vraiment on pourrait faire beaucoup d'économies avec les véhicules dans les déplacements et dans la gestion du personnel. Je crois que c'est vraiment un gros projet que nous avons de restructuration sur le site. Donc, les deux seront peut-être conciliables.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et M. MARTIN voulait indiquer que les contacts sont permanents avec les responsables de l'Hippodrome.

ADOPTE à l'unanimité - 56<sup>ème</sup> annexe

37e Objet : Transfert des biens sis à Mons, Boulevard Dolez, 51 et à Jemappes, Place de la Citadelle n° 10 du domaine privé de la Régie foncière dans le domaine public de la Ville.  
Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 57<sup>ème</sup> annexe

38e Objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n° 31 du parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 58<sup>ème</sup> annexe

39e Objet : Régie communale Autonome « Mons-Capitale » - Future piscine de Mons. Octroi d'un subside extraordinaire. Approbation. Régie foncière FP/LC/dotation RCA – 2010.MB

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Sur le 39, je pense qu'on s'était mis d'accord en Commission sur la modification de l'intitulé, il s'agit d'une libération de subside...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : En effet, c'est une libération d'un subside. M. l'Echevin confirme, on a modifié.

ADOPTE à l'unanimité - 59<sup>ème</sup> annexe

40e Objet : ASBL MONSPORTS. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pour le 40, en fait j'avais une question liée, donc apparemment les chèques « sports » qui incitent les jeunes à faire du sport vont disparaître. J'ai entendu que dans d'autres communes, celles-ci envisageaient de provisionner des sommes pour essayer de pallier, peut-être pas la totalité mais à certaines sommes que des parents des enfants engageraient pour faire du sport. Est-ce qu'on envisage ça à Mons ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, tout à l'heure, vous disiez que les asbl en général n'étaient pas bénéficiaires, pourtant, le fonds social de l'asbl Monsport s'élève à 831.550 euros, donc vous voyez qu'il y a là beaucoup d'argent. Alors, il faut remarquer aussi que la Ville subsidie assez largement cette asbl puisqu'il y a une subvention générale plus une somme globale de 226.000 euros encore qui a été donnée plus la mise à disposition d'APE, j'ai fait le total, pour 2009, on est à 657.000 euros qui viennent donc de la Ville. Et donc, je plaide une fois de plus pour le sport pour tous qui devrait connaître un meilleur sort. J'ai reçu notamment une lettre qui parlait de l'état du plancher du basket sur lequel doit jouer l'équipe féminine d'Havré où encore de la salle de Cuesmes. Je vous lis quelques extraits, vous allez comprendre qu'il y a là de gros problèmes, donc la lettre dit : depuis 2007, année où nous avons été vandalisés - je parle d'Havré - buvette sans-dessus-dessous, tuyaux d'incendie ouverts, infiltration d'eau, la situation se dégrade, il y a de plus en plus d'endroits où il devient hasardeux voire impossible d'opérer un dribble et que dire quand il pleut trop abondamment, cela fuite tout simplement sur l'aire de jeux à des endroits limités certes mais rendant la pratique du sport impossible. Plusieurs arrêts de matchs la saison passée. Des travaux sont prévus mais sans agenda, d'année en année, c'est reporté. Notre cas n'est pas isolé, la salle de Cuesmes est dans un état aussi apocalyptique et donc je plaide pour que cet argent qui est dans l'asbl Monsport puisse servir à des réfections comme celles-là pour que ce soit, non pas toujours les grandes équipes qui reçoivent l'argent

Mais des équipes considérées comme secondaires mais qui drainent beaucoup de gens et beaucoup de jeunes et qui font certainement du bien à leur santé.

M. Achile SAKAS, Echevin : Donc, M. VISEUR, merci de la question. Au niveau des fonds sociaux. Les fonds sociaux de l'asbl Monsport peuvent être aussi appelés capitaux propres. Ils s'élèvent à 830.000 euros comme vous l'avez dit et sont les sommes des bénéficiaires des années précédentes de l'année 2009. Cette somme est affectée et provisionnée en grande partie pour les projets que nous avons pour les divers terrains synthétiques donc pour 2011, on a trois projets, le rugby de Mons, Flénu et Hyon. En ce qui concerne les salles omnisports, ce n'est pas l'asbl Monsport qui doit mettre l'argent, c'est la Ville et il y a un projet, M. DARVILLE peut vous donner les explications notamment pour Havré, pour le parquet, pour la toiture aussi bien à Flénu qu'à Havré et qu'à l'ICET de Cuesmes.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Signaler simplement qu'au niveau du CPAS, nous avons acquis des chèques sports par une autre formule, ce qui permettra de maintenir cette action par rapport aux usagers du CPAS, c'est-à-dire la population la plus défavorisée et en fonction de la consommation de ce budget, on verra s'il y a moyen d'étendre cette mesure à d'autres familles, genre familles mono parentales mais être capable de faire sur le budget propre de la Ville ou du CPAS l'ensemble de ce qui était réalisé dans le cadre des budgets alloués par les autres pouvoirs subsidiaires, qui ont d'ailleurs été supprimés par le Ministre Antoine, c'est un peu compliqué. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On regardera ça à la lumière, bien entendu, du budget 2011, quand nous aurons l'occasion de discuter ensemble pour voir s'il est possible de faire quelque chose de supplémentaire. Quant au personnel de Monsport, l'intention est de le reprendre à la Ville dans le cas notamment du plan de gestion et de redéploiement.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais quand même poser la question, qu'est-ce qui empêche Monsport de faire des travaux quand c'est la Ville qui doit les faire, où sont les critères, parce que Monsport est quand même là pour des investissements en matière d'infrastructures sportives.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quand on est propriétaire, je vous réponds sans note, mais quand on est propriétaire, ce sont des gros travaux, c'est notre obligation de le faire, c'est souvent ça le problème et je vous écoutais tout à l'heure, il n'y a pas de petits clubs, chaque club a son importance et on doit être attentifs à tous les clubs de la Ville mais c'est vrai qu'il y en a qui sont plus coûteux que d'autres eu égard à leurs statuts mais vous avez raison qu'on doit essayer de soutenir tous les clubs.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, pour répondre en ce qui concerne les travaux sur la salle omnisports d'Havré, il y a un article budgétaire, il y a une évaluation de plus de 800.000 euros, le projet est dans sa phase finale. Ça prend du temps mais on ne peut pas mettre une somme comme ça sur la table sans obtenir les subsides qu'on peut recevoir. Donc, la toiture va être refaite, les aérothermes vont être changés, le parquet, rénovation des vestiaires, donc cette salle est en bout de course, il y a eu un projet, c'était dans le budget de cette année et le dossier est dans sa phase finale. Mais, nous avons fait ce qu'il fallait pour obtenir quand même 60% de subsides d'Infrasport. Mais tant que nous n'avons pas les promesses de subsides, tant que ce n'est pas signé par le Ministre Antoine, nous ne pouvons pas lancer les procédures d'adjudications.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Donc, on peut espérer pour l'année prochaine.

ADOPTÉ à l'unanimité - 60<sup>ème</sup> annexe

41e Objet : ASBL CASTOR CLUB MONS. Compte de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/C2008/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité - 61<sup>ème</sup> annexe

42e Objet : ASBL CASTOR CLUB MONS. Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/B2009/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité - 62<sup>ème</sup> annexes

43e Objet : Gens du voyage – adoption d'un règlement de la police de Mons-Quévy. Affaires sociales

REMIS

44e Objet : Cimetière de Mesvin. Résiliation d'actes de concessions pour l'état d'abandon des sépultures affichées le 26 mai 2009. Inhumations

ADOPTÉ à l'unanimité - de la 63 à la 69<sup>ème</sup> annexe

46<sup>e</sup> Objet : ASBL INFOR-JEUNES MONS. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/006

ADOPTÉ à l'unanimité - 70<sup>ème</sup> annexe

47e Objet : ASBL INFOR JEUNES MONS. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2010/ASBL/010

ADOPTÉ à l'unanimité - 71<sup>ème</sup> annexe

48e Objet : Aménagement des abords de la chapelle Saint-Macaire. Approbation du projet – Modification de la voirie communale. Aménagement Territ. et Permis AB 24644/BA

ADOPTÉ à l'unanimité - 72<sup>ème</sup> annexe

49° Objet : Crèche de Mons – Acquisition et pose de radiateurs. Approbation du décompte final. 3e/1e E/2007.844.244.LF

ADOPTE à l'unanimité - 73<sup>ème</sup> annexe

50° Objet : Marquages routiers (exercice 2010). Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2010.423.082.00.SD

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, on approuve ici un marché simplement c'est une question, pour faire des économies, on va louer les services d'une société en thermoplastique, est-ce que ce sont des marquages routiers qui vont durer plus longtemps ? Je me dis qu'avec un budget de 40.000 euros, on pourrait peut-être acheter des équipements thermoplastiques pour viser le long terme, mais ça c'est une question particulière, pour éviter de payer 40.000 euros.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, nous avons choisi cette solution parce que la peinture traditionnelle ne tient pas assez dans le temps. Quant à savoir si on peut acheter ce type de matériel, oui, effectivement, on peut mais quand nous faisons les budgets en fin d'année, c'est pratiquement la bagarre entre les échevins pour pouvoir sauvegarder les lignes budgétaires que nous inscrivons pendant l'année. Il faut savoir que généralement sur 10 lignes proposées par les services, il y en a une qui est retenue, tellement les budgets sont difficiles.

ADOPTE à l'unanimité - 74<sup>ème</sup> annexe

51° Objet : École Robert André, Place Dooms à Flénu – Remplacement détection incendie. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/1° E/2009/722.161. VT

ADOPTE à l'unanimité - 75<sup>ème</sup> annexe

52° Objet : Rénovation urbaine de Jemappes – Quartier de la Grand-Place. Approbation du projet, des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2009.SUB.421.062.BA

ADOPTE à l'unanimité - 76<sup>ème</sup> annexe

53° Objet : Détournement d'un égout à Cuesmes – Affaire Luypaert – Avenant n° 1. Information au Conseil Communal. 3e/2° E/2010.877.233.00.SD

ADOPTE à l'unanimité - 77<sup>ème</sup> annexe

54° Objet : Presbytère de l'Église St-Nicolas – Travaux de restauration d'un pignon. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.790.190.BD

ADOPTE à l'unanimité - 78<sup>ème</sup> annexe

55° Objet : École Communale rue Defrise à Flénu – Tubage de la cheminée. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.141.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 79<sup>ème</sup> annexe

56<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires (École Place Doods à Flénu) – Renouvellement des installations d'éclairage. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/1<sup>e</sup> E/2009.722.142.00.LF

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En consultant le dossier, je remarque qu'au niveau de l'avenant, on est à plus de 20% en un seul avenant de la somme engagée au départ. Y a-t-il une explication précise par rapport à ça, cela me semble beaucoup.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, tout à fait. Donc, au départ on pensait remplacer uniquement les luminaires mais là, donc l'installateur s'est rendu compte que les câbles, dont qui sont à l'intérieur des murs ne sont plus du tout conformes et ne respectent plus la norme donc il faut remplacer tous les câbles. Donc, si on veut que l'installation soit agréée par un organisme après, il fallait adapter et ça on ne pouvait s'en apercevoir que lorsqu'on a démonté des anciens pour replacer les nouveaux.

ADOPTE à l'unanimité - 80<sup>ème</sup> annexe

57<sup>e</sup> Objet : Modification du chemin vicinal n° 16 dit « Rue de la Garenne » à Ghlin, tendant à la fois à un élargissement et à un rétrécissement au droit du n° 28 et ce suite aux travaux de rénovation de la voirie par la Ville de Mons. 3e/2<sup>e</sup> A/8559/C/4/59

ADOPTE à l'unanimité - 81<sup>ème</sup> annexe

58<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un tracteur pour le Service des Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4<sup>e</sup> E/2010.766.046.00.BS

ADOPTE à l'unanimité - 82<sup>ème</sup> annexe

59<sup>e</sup> Objet : Accueil extra – scolaire :  
Lot 2 : Acquisition de mobilier  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4<sup>e</sup> E/2010.835.201.00 BS (lot 2)

ADOPTE à l'unanimité - 83<sup>ème</sup> annexe

60<sup>e</sup> Objet : Acquisition de plaques de rues.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4<sup>e</sup> E/2010.423.085.00.JP

ADOPTE à l'unanimité - 84<sup>ème</sup> annexe

61<sup>e</sup> Objet : Adhésion de la Ville de Mons à la centrale d'achat GIAL. Approbation de la convention. 3e/4<sup>e</sup> 0/2010/GIAL/JP

ADOPTE à l'unanimité - 85<sup>ème</sup> annexe



62° Objet : Travaux d'égouttage divers – Rue des Laminoirs à Jemappes. Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2010.877.232.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité - 86<sup>ème</sup> annexe

63° Objet : Bâtiments scolaires – Classes maternelles – Acquisition de matériel didactique (19 lots). Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010.722.111.00/AD

ADOPTÉ à l'unanimité - 87<sup>ème</sup> annexe

64° Objet : Acquisition de matériel d'illuminations économique pour les décorations de fêtes. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010.426.087.00/AD

ADOPTÉ à l'unanimité - 88<sup>ème</sup> annexe

65° Objet : Travaux d'extension du cimetière de Saint-Denis. Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2010.878.240.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité - 89<sup>ème</sup> annexe

66° Objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2010.877.230.00.GMS

ADOPTÉ à l'unanimité - 90<sup>ème</sup> annexe

67° Objet : Ecole des Sorbiers, rue des Amandiers à Cuesmes – Remise en état du câblage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.722.144.00.FS

ADOPTÉ à l'unanimité - 91<sup>ème</sup> annexe

68° Objet : Aménagement d'une zone d'aire de jeux et de sport – Section de Cuesmes. Approbation du projet revu. 3e/1° E/2007/SUB/764.101.01/FS

ADOPTÉ à l'unanimité - 92<sup>ème</sup> annexe

69° Objet : Aménagement d'une zone d'aire de jeux et de sport – Section de Ghlin. Approbation du projet revu. 3e/1° E/2007/SUB/764.101.02/FS

ADOPTÉ à l'unanimité - 93<sup>ème</sup> annexe

70° Objet : Ateliers communaux Service des Plantations – Renouvellement couverture. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.138.028.00.VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 94<sup>ème</sup> annexe

71° Objet : Réfection des trottoirs et accotements dans diverses rues. Approbation du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2010/421.078.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 95<sup>ème</sup> annexe

72<sup>e</sup> Objet : Cimetières – Travaux en vue de préparer la désaffectation de caveaux.  
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2010/878.243.SD

ADOPTE à l'unanimité - 967ME annexe

73<sup>e</sup> Objet : École de la place Doods – Mise en conformité incendie et sécurisation.  
Approbation du décompte. 3e/1<sup>e</sup> E/2008/722.114/BD

ADOPTE à l'unanimité - 97<sup>ème</sup> annexe

74<sup>e</sup> Objet : École communale des Amandiers – Travaux d'adaptation de façade.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2010/722.123/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 98<sup>ème</sup> annexe

75<sup>e</sup> Objet : Rue de la Garenne située à Ghlin – Amélioration, égouttage et éclairage public – Travaux conjoints, subsidiés – Triennal 2004/2006 – Cofinancés par le SPW, la Ville de Mons et la S.P.G.E. Approbation du décompte final pour la partie voirie. 3e/2e E/2004.TRI.877.118.00/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai l'impression que c'est déjà une redite mais le Conseil communal, le 15 juin 2005 a approuvé l'octroi du marché à une société moins disante et cette même société moins disante qui était la société Boucher qui est devenue maintenant Eurovia revient 5 ans plus tard avec évidemment un dépassement de 10%. Donc, cela me semble encore une fois de plus la loi sur les marchés publics, c'est vrai, mais on octroie un marché à une société qui est la moins disante qui revient 5 ans plus tard avec, évidemment, une facture imprévue et tout ça. Alors, je me pose quelques questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine, M. l'Échevin, que la réponse est que nous respectons scrupuleusement les marchés publics. Je vous remercie de votre soutien.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous nous abstenons, c'est trop facile 5 ans plus tard d'arriver avec une facture.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. DUBOIS, DI RUPO

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON,

M. HAMBYE

ADOPTE - 99<sup>ème</sup> annexe

76<sup>e</sup> Objet : Opération de rénovation urbaine du Quartier du Beffroi (Rampe du Château) situé à Mons – Aménagement de voiries, piétonniers et renouvellement de l'éclairage.  
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2<sup>e</sup>  
 E/2008.REVIT.RF.702/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà, on nous demande d'approuver le projet d'aménagement de voiries, piétonniers et renouvellement de l'éclairage donc de la Rampe du Château. Alors, plusieurs questions. La première elle est de l'ordre législatif, dans le dossier on voit qu'à l'article 9, il y a une consultation obligatoire de la Commission de Rénovation Urbaine du Quartier instituant l'application de l'article 7 de l'Arrêté Royal du Gouvernement Wallon du 23 septembre 2004 préalablement à toute décision relative à l'aménagement du quartier, on doit donc demander et organiser une consultation obligatoire de ladite Commission. J'en suis membre, je n'ai pas été convoqué, maintenant on va me dire que la Commission n'est pas sur pied mais enfin je constate quand même, apparemment, il y a un problème d'ordre logistique. Première question. Deuxième question et elle me semble mineure, c'est au niveau du travail en lui-même. Il y a un problème de déclivité mais surtout, ça c'est le problème de stabilité, ça ce sont les ingénieurs, mais c'est un problème surtout au niveau historique parce que nous sommes ici dans le cadre d'un site classé et je me suis posé la question, de savoir qu'au 10 ou 12<sup>ème</sup> siècle ou 7<sup>ème</sup> peu importe, on est à cette hauteur là au niveau des fossés d'un château médiéval. Et qu'est-ce qu'on met dans les fossés ? Tous les déchets. Et donc, au niveau archéologique, quand on va faire un sondage et comme on est sur une pente, il suffit d'un carottage, au niveau historique c'est très intéressant ce qu'on va retrouver en-dessous. Mais, je ne vois nulle part ici la mention, la trace d'une éventuelle intervention du Service des Fouilles de la Région Wallonne. Alors, je me dis, attention est-ce qu'on les a consultés ? Parce que si vous ouvrez un chantier d'une telle ampleur, si vous avez le Service des Fouilles, les travaux vont être interrompus pendant un an ou deux. Ca c'est une question que je pose. Et donc, je me dis est-ce qu'on a envisagé l'hypothèse d'un chantier de fouilles, je ne crois pas, on ne l'a pas envisagé mais surtout je crois qu'on n'y a pas pensé à la possibilité d'un chantier de fouilles. Enfin, bon, voilà. Je ne vais pas vous jeter la pierre parce que je puis vous dire qu'à Tournai, les Autorités épiscopales ont arrêté les chantiers, ils étaient au 9<sup>ème</sup> siècle, ils avaient la possibilité d'arriver à la période gallo romaine, ils l'ont arrêté, à la grande colère de certains scientifiques tournaisiens. Tout ça pour vous dire que nous on y voit que logique mais j'ai l'impression qu'on est passé à côté mais je voudrais

quand même savoir si la Région Wallonne ne va pas interrompre le chantier pour cause de fouilles. Je pose la question. Il faut quand même s'en assurer avant de commencer sinon on va avoir des intérêts de retard. Alors, il y a un coût de 400.000 euros avec un subside de 165.000 euros, bon, ça ne me semble pas financièrement effectivement exorbitant. La question que je me suis posée, pendant ce chantier, l'accès au Jardin du Beffroi va être bloqué, logique, si on refait la route, les touristes ne pourront plus monter. Et donc, ce Jardin du Beffroi qu'il y a un an et demi vient d'être réouvert, on va le fermer pendant les travaux. Alors, je me suis posé la question, est-ce qu'on n'attendrait pas mais vous me direz c'est une question d'échéancier, qu'on puisse rentrer par la Tour du Beffroi, que l'entrée soit aménagée pour commencer les travaux de l'autre côté. Et dernière question, je relève qu'il a fallu un an et demi pour qu'on trouve, au niveau de la Ville et de l'Office du Tourisme, un APS, un gardien de la paix pour assurer l'ouverture de 9 h du matin à 14 h puisque le Jardin du Beffroi n'était ouvert que de 14 à 17 ou 18 h, bon, ça a pris un an, un an et demi pour trouver un APS pour ouvrir le Jardin du Beffroi mais ici nous trouvons quand même 400.000 euros pour rénover, donc je me suis dit que quand on veut, on peut ! Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, après qu'on vous ait comparé aux autorités épiscopales, est-ce que vous pourriez répondre ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, là je suis vraiment étonné parce que je n'ai pas le profil...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je dis simplement qu'à Tournai on a interdit de faire des fouilles à un certain moment, ils étaient au 9<sup>ème</sup> siècle, on les a interdit de continuer et ici on ne prévoit pas de faire des fouilles, alors je demande s'ils ont les mêmes autorités.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, quel est votre sentiment à cet égard ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, ici, nous allons lancer le marché pour désigner un auteur de projet, il y aura en tout cas une réunion citoyenne et un permis qui sera rentré pour réaliser les travaux. Et dans le cadre de l'étude technique du permis, mais toutes ces problématiques seront étudiées. Pour le moment, il nous faut trouver un auteur de projet qui va réaliser vraiment les plans, la réalisation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais ajouter à cette excellente réponse qu'on ne fait que repaver, est-ce que c'est considéré comme des travaux qui vont nécessiter des fouilles selon le décret de la Région Wallonne, pour repaver ? Oui mais surtout soyons efficaces. Cinq cent soixante m<sup>2</sup> dont 80 m<sup>2</sup> de récupération du chantier pour réfection, un petit filet d'eau, une petite chambre de visite, quelques tuyaux, une petite borne avec des lettres, on ne peut pas dire que ce sont des travaux lourds, il faudra considérer ça comme travaux légers,

d'aménagements légers. Donc, essayez de voir dans la législation, M. l'Echevin, si ce concept est possible.

ADOPTÉ à l'unanimité - 100<sup>ème</sup> annexe

77<sup>e</sup> Objet : Construction d'un CALVA et d'une salle destinée aux activités sportives à Havré.  
 Approbation du projet revu. 3e/1<sup>e</sup> E/2009/RF/SUB.764.100/LF

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, il s'agit du futur Calva d'Havré et il s'agit de revoir le projet afin, si j'ai tout bien compris, qu'il corresponde au mieux aux normes Infraport notamment en matière de revêtement de sol et afin d'obtenir un subside supplémentaire, subside qui, on est bien d'accord, est toujours la condition sine qua non de la construction du Calva qu'on avait votée en décembre. Ca c'est pour le point d'aujourd'hui, là-dessus il n'y a pas de problèmes. Mais, par ailleurs, j'ai encore d'autres petites questions par rapport à ce Calva. Je ne comprends pas pourquoi on veut faire un mélange des genres à tous prix. Je pense que le fait qu'il s'agisse aussi d'un Calva, minimise d'une part le montant qu'on pourrait obtenir à Infraport. Tandis que si ça avait été une buvette avec les vestiaires, je pense que ça aurait été plus facile comme au MOHA, on a 50% ou je pense que le hall omnisports, vous disiez tout à l'heure qu'on avait 60% de subsides. C'est une première question. D'autre part, j'ai quand même quelques doutes en ce qui concerne l'occupation de la salle polyvalente. Donc, en-dessous, il y aura une salle polyvalente bon, je vois dans les autres Calvas qu'on les loue parfois pour des mariages, j'ai quand même des difficultés à imaginer une fête de mariage là alors qu'il y a des matchs de foot des deux côtés, avec des gens à la buvette et dans les vestiaires. Voilà, j'ai quelques doutes par rapport à l'occupation. Et une salle de fitness à l'étage. Mais enfin, ça peut être original. Alors, j'avais une question, pourquoi ne pas avoir gardé l'idée de faire la salle Calva parce que, en recherchant un peu dans les dossiers, à la gare d'Havré qui avait été envisagé à un moment donné, avec la salle de musique là-bas et par ailleurs reconstruire une buvette avec des vestiaires pour le club de foot d'Havré tel qu'on l'a fait pour Obourg par exemple. Ensuite, je ne vois vraiment pas trop l'intérêt de la salle de fitness, je pense qu'il s'agit là plutôt d'une mission pour un privé, selon moi, ce n'est pas à nous à gérer une salle de fitness, ça crée de la concurrence avec des salles qui existent dans les environs, qui sont fréquentées aussi par les havrésiens et je me suis renseignée au niveau du club de foot, ce n'est pas particulièrement une demande non plus des clubs qui environnent le futur Calva. Enfin, j'ai de nouveau une question sur la gestion, qui va gérer la buvette ? Qui va gérer la salle de fitness et qui va gérer l'occupation de la partie Calva du futur bâtiment ? Je vais quand même souligner un point positif, c'est que la somme totale

du projet est revue à la baisse par rapport à l'estimation qu'on avait faite donc c'est déjà un peu plus engageant. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je suis vraiment étonné et ahuri d'entendre les propos du chef de groupe CdH. Un, parce qu'elle habite Havré et elle ne connaît pas le must de son village, ni les requêtes et les demandes citoyennes de son village. Et quand on fait de la politique, c'est quand même vraiment décevant. Alors, vous avez en plus une très mauvaise connaissance du dossier, c'est exactement le même dossier qui est passé il y a quelques mois mais avec des corrections arithmétiques. Donc, pour la forme. Nous avons rencontré l'ensemble de la population avec tous les clubs concernés, le Bourgmestre est venu présenter ce projet il y a déjà 7 ans, à l'ensemble des citoyens du village, il y avait plus de 250 personnes dans la salle, 250 c'est quand même pas « un pelé et un tondu » comme on dit chez nous, donc, il y a largement une demande citoyenne. A Havré, à part la salle du château qui est limitée à une centaine de personnes, il n'y a aucune autre salle pour des manifestations type communion, mariage, souper pour les clubs, etc. Donc, aucune salle, il y a une demande énorme. S'il y a une salle de fitness, c'est parce qu'il y a deux clubs de danse, des jeunes filles qui dansent, ce sont des jeunes filles de la cité qui donnent des cours bénévolement, les deux clubs représentent approximativement entre 60 et 80 danseuses et nous avons estimé que plutôt que de danser dans des arrières salles de cafés où n'importe où, il était bon de leur donner un endroit. Donc, il n'y a pas de concurrence déloyale, ce n'est pas pour faire une salle de fitness style musculation, c'est vraiment une salle consacrée à la danse, à des sports plus softs comme le yoga, il y a une demande aussi. Il y a eu une très large concertation citoyenne à l'égard de ce dossier. Alors, ce dossier semble onéreux mais nous avons réussi en travaillant le cahier des charges à réduire d'une manière assez impressionnante le budget. Donc, le budget, aujourd'hui, a été diminué de 600.000 euros. Donc, les premières remises de prix que nous avons reçues nous lancent déjà un bon signal, 600.000 euros. Nous avons demandé et obtenu, grâce à l'intervention de Mme HOUDART, un subside de 500.000 euros auprès du PGV. Le Gouvernement est tombé, les subsides du PGV sont tombés donc, qu'avons-nous fait pour essayer de trouver une somme équivalente ? Nous sommes intervenus auprès d'Infrasport. Que nous dit Infrasport ? Bon, votre budget il a doublé à cause de la durée du dossier de part nos impositions parce que Infrasport nous a imposé pas mal de choses supplémentaires, bref, il ne serait pas impossible de vous donner 400.000 euros supplémentaires puisque la proportion restant pour le sport reste exactement la même. Alors, nous sommes intervenus maintenant directement auprès de votre ministre, le Ministre Antoine pour que nous puissions avoir ce complément de subsides. Alors, faire un Calva dans la gare

d'Havré, mais là aussi c'est vraiment avoir une méconnaissance du terrain puisque la gare d'Havré est dans un état plus que lamentable et le chemin de fer désire conserver toute une partie de ce bâtiment pour les aiguillages. En plus, la proximité des voies rendait l'utilisation d'une salle Calva excessivement dangereuse. De plus, elle est excentrée par rapport au village et le projet citoyen a voulu un projet au centre du village et tous les clubs ont été concertés, nous avons même, après la réunion citoyenne, modifié les plans pour y accueillir l'école de musique et la fanfare qui dans un premier temps ne voulait pas s'y intégrer puis a voulu intégrer le projet. Donc, je crois que ce n'est pas un projet désuet de tous sens, qui a été fait à la légère, c'est vraiment un projet de village, c'est un projet villageois avec une consultation très large au sein du village.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Avant tout, je voudrais vous remercier pour toutes vos considérations personnelles à mon égard, j'en prends bonne note. Alors, pour rappel, je l'ai déjà souligné, je suis convaincue de l'utilité et d'un Calva et d'une nouvelle buvette et infrastructures sportives entre les deux terrains d'Havré, ce n'est pas là mon souci. Mon souci c'est qu'il y a de grosses difficultés de montage budgétaire parce qu'il y a un mélange d'activités au niveau du bâtiment, c'est d'ailleurs pour ça que les subsides ne sont pas aussi importants que ce qu'on pourrait espérer pour un projet sportif, là est mon souci. Ça n'a jamais été ma volonté de supprimer une salle Calva à Havré. C'est un village où il y a beaucoup de vie associative qui nécessite, et je vous rejoins tout à fait, un lieu où se réunir, travailler et pouvoir aussi monter des projets. Par ailleurs, en ce qui concerne la gare d'Havré, il faudra peut être actualiser le site de la Ville de Mons parce que sur ce site, dans les grands travaux prévus, c'était : nous avons acheté la gare d'Havré pour y faire un Calva. Donc, si mon information n'est pas bonne, l'information aux citoyens n'est pas actualisée. Je soulignais aussi le fait que le budget ait baissé par rapport à l'estimation, je pense l'avoir renseigné et je vous remercie pour les explications que vous m'avez données. Cela ne m'empêchera pas de penser que ce n'était peut-être pas la meilleure façon de monter le projet que de construire une buvette et des vestiaires avec une salle Calva juste à côté. Mais voilà, c'est mon avis. D'ailleurs je pense, par ailleurs que j'ai eu écho, puisque le point avait été, ma remarque et notre remarque par rapport au montage budgétaire avait été acceptée c'est ce qui avait conditionné les travaux à la salle Calva, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, j'imagine Madame que le CdH est contre ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais non, ici il s'agit juste d'une petite révision arithmétique du dossier, c'étaient juste des questions supplémentaires sur le projet. Il s'agit

d'une modification du projet pour obtenir un subside supplémentaire. Evidemment, je vais le soutenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous aurez juste noté, parce que je peux comprendre beaucoup de choses, pour qu'il n'y ait pas d'imprécision, c'est du fitness light, pour danseuses et autres, là nous irons voir le moment venu ! Il y aura même des tapis, etc. pour faire du yoga, avec les temps qui courent, ça peut nous aider.

ADOPTE à l'unanimité - 101<sup>ème</sup> annexe

78<sup>e</sup> Objet : Cimetière de Ghlin - Travaux d'aménagement d'un ossuaire.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2010/878.246/FS

ADOPTE à l'unanimité - 102<sup>ème</sup> annexe

79<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'une camionnette pour le service de gestion des biens.  
Modification du montant de l'acquisition via le SPW. 3e/4<sup>e</sup> E/2010.136.042.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 103<sup>ème</sup> annexe

80<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'une camionnette cabine + benne basculante pour le Service de Proximité. Modification du montant de l'acquisition via le SPW. 3e/4<sup>e</sup> E/2010.875.048.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 104<sup>ème</sup> annexe

81<sup>e</sup> Objet : École Rue Defrise – Installation d'une clôture.  
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2010/722.118/BD

ADOPTE à l'unanimité - 105<sup>ème</sup> annexe

82<sup>e</sup> Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers 2008 dans diverses sections.  
Modification de la délibération d'approbation du décompte. 3e/2<sup>e</sup> E/2008/421.050.02/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 106<sup>ème</sup> annexe

83<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de matériel de cuisine.  
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4<sup>e</sup> E/2010/722.114/RM

ADOPTE à l'unanimité - 107<sup>ème</sup> annexe

84<sup>e</sup> Objet : Cimetières – Réalisation de fondations pour les columbariums.  
Approbation des conditions de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2010/878.244/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 108<sup>ème</sup> annexe

85<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires – Travaux de mise en peinture des corniches.  
Approbation des conditions de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2010/722.116/MCP



ADOPTE à l'unanimité - 109<sup>ème</sup> annexe

86<sup>e</sup> Objet : Cimetières de Mons – Construction de monuments commémoratifs.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e  
E/2010/878.245.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 110<sup>ème</sup> annexe

87<sup>e</sup> Objet : École de Saint-Denis – Renouvellement du revêtement de toiture.  
Approbation du projet comprenant le cahier spécial des charges, le métré estimatif, le descriptif technique et détermination du mode de passation et des conditions de marché. 3e/1e  
E/2010.722.132/FS

ADOPTE à l'unanimité - 111<sup>ème</sup> annexe

88<sup>e</sup> Objet : Conciergerie du Parc du Château Comtal – Reconditionnement et parachèvement intérieur. Approbation de l'avenant n°3. 3e/1e E/2007/773.220/VT

ADOPTE à l'unanimité - 112<sup>ème</sup> annexe

89<sup>e</sup> Objet : Acquisition de matériel informatique pour le Service de Prévention.  
Approbation de l'investissement et recours à la Province du Hainaut. 3e/4<sup>e</sup>  
E/2010/840.217.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 113<sup>ème</sup> annexe

90<sup>e</sup> Objet : Atelier de proximité de la zone Sud – Travaux d'aménagement.  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup>  
E/2010.138.018.VT

ADOPTE à l'unanimité - 114<sup>ème</sup> annexe

91<sup>e</sup> Objet : Réfection des trottoirs et accotements 2009. Lot 2 : rue F. Maigret de Priches à Saint-Symphorien. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/1<sup>e</sup> E/2009.421.078.02/SD

ADOPTE à l'unanimité - 115<sup>ème</sup> annexe

92<sup>e</sup> Objet : Cimetière de Mons. Réfection du mur d'enceinte – Mission d'auteur de projet.  
Approbation de l'avant-projet. 3e/1<sup>e</sup> E/2010/878.242.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 116<sup>ème</sup> annexe

93<sup>e</sup> Objet : Le Beffroi – Phase VI – Aménagement intérieur et abords.  
Approbation du projet revu. 3e/1<sup>e</sup> E/2005.SUB.771.140/BA

ADOPTE à l'unanimité - 117<sup>ème</sup> annexe

94<sup>e</sup> Objet : Centre d'interprétation de l'Histoire Militaire – Machine à eau, aménagement – Mission d'auteur de projet. Approbation des critères de sélection qualitative. 3e/1<sup>e</sup>  
2010.762.160.01.VT

ADOPTE à l'unanimité - 118<sup>ème</sup> annexe

95<sup>e</sup> Objet : Acquisition de logiciels.  
Approbation de l'investissement et du recours à la Centrale d'achat GIAL. 3e/4<sup>e</sup>

E/2010/Logiciels/JP

ADOPTE à l'unanimité - 119<sup>ème</sup> annexe

96<sup>e</sup> Objet : Travaux d'extension des installations du MOHA.  
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.  
**SOUS RESERVE** 3e/1<sup>e</sup> E/2009/SUB/764. 151/BA

ADOPTE à l'unanimité - 120<sup>ème</sup> annexe

96<sup>e</sup> Objet bis : Par urgence. Programme triennal 2010-2012 des travaux subsidiés par la Région wallonne. Inscription du dossier par urgence et approbation de la modification des estimations de 4 dossiers. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> A/20522/Triennal 2010-2012

ADOPTE à l'unanimité - 121<sup>ème</sup> annexe

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Avant de passer aux interpellations, je voudrais évoquer juste un point sans le dévoiler, mais je voudrais saluer M. Richard Benrubi qui vraisemblablement verra sa mise à la pension en juillet 2011 et je voudrais juste dire, sans faire de long discours, que la Ville de Mons ne le remerciera jamais assez pour la qualité du travail, sa vision et sa contribution pour l'ensemble du Grand Mons, pour la préservation du patrimoine, la restauration, la qualité et également tout le travail de gestion du Service des Travaux. J'espère que nous pourrions continuer à collaborer, j'ai à cet égard quelques idées et si mes idées peuvent rejoindre les siennes, et comme il est dans le public et qu'il n'a rien à dire, ce n'est pas maintenant qu'il doit répondre, j'espère que nous pourrions continuer encore quelques années sous une forme appropriée. Voilà.

Chers collègues, alors il y a une série de 13 interpellations. Je me permettrai d'être présent pour deux d'entre elles, laissant à la Première Echevine, le soin de poursuivre. Je vais commencer par Mme PREVOT sur le BAM et après M. VISEUR pour rester dans le même groupe.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Simplement lors du débat sur la modification budgétaire n° 1 au mois de juillet, vous aviez annoncé un audit sur le BAM et à ce moment là, vous aviez précisé qu'on attendait cet audit pour la fin du mois d'août, en ajoutant quand on l'aura, on le lira ensemble. Disons que suite aux réunions de samedi, nous savons maintenant que vous avez reçu ce rapport, alors j'avais deux questions : pouvez-vous nous dire quelle société a procédé à cet audit ? Et j'aurais aimé, quelle que soit la suite que vous comptez donner à cet audit, que vous puissiez nous dire ce qu'il contient. Je souhaite vraiment que vous puissiez nous tenir informés. Je vous remercie de votre réponse.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Très brièvement.

Donc, nous ne souhaitons pas, dans l'état actuel des choses, dévoiler le contenu de l'audit tout simplement, nous ne voulons pas faire de la rétention d'informations, cela viendra plus tard mais nous devons négocier avec l'auteur de projet et l'adjudicataire des travaux. Nous avons désigné un avocat et nous devons vraiment discuter ensemble pour mettre une méthodologie en place et je ne voudrais pas que ni l'auteur de projet, ni l'adjudicataire des travaux apprennent par la presse les problèmes qui se posent au BAM.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Ce que je peux ajouter à ce qu'a dit M. l'Echevin, c'est simplement ceci. D'après ce que j'ai compris, il y a en effet un rapport d'audit. Ce rapport d'audit est dans les mains de Mme l'Avocate. Ce rapport d'audit doit être enregistré officiellement chez nous, bien entendu quand il sera enregistré, c'est un document officiel auquel vous avez tout naturellement accès. Je pense simplement que dans la procédure, il est demandé en même temps que l'audit, une première estimation, une première méthodologie de travail de l'avocate pour que celle-ci puisse nous éclairer immédiatement sur ce qu'il convient d'entreprendre en même temps que le Collège prendrait connaissance de l'audit. C'est bien ça, M. l'Echevin ? Donc, quand le rapport sera officiellement enregistré, que le Collège en prendra connaissance, il va sans dire que vous pouvez en prendre tout naturellement connaissance. Mais, aidez-nous, vu le caractère insupportable de la manière avec laquelle cet architecte et les entreprises concernées ont réalisé les travaux, si on peut avoir une attitude ferme et porter le fer dans la plaie là où il faut et porter plainte comme il faut pour essayer de faire en sorte que le préjudice subi puisse être réparé, je pense que c'est dans l'intérêt de la Ville. Mais donc voilà un peu où ça en est.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie, M. le Bourgmestre. Je peux tout à fait comprendre vos raisons. La seule chose que je pourrais vous demander quand même, c'est quelle société a procédé à cet audit ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : C'est une société bruxelloise, je n'ai pas retenu le nom mais je peux vous le communiquer mais il y a eu un marché public, il y a un cahier des charges qui a été réalisé pour déterminer la mission de ce bureau d'engineering, donc il y a eu un marché public et c'est cette société qui a remporté ce marché et le cahier des charges est passé ici en Conseil communal d'ailleurs.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : je vous remercie et je compte sur le Collège pour nous tenir informés.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Soit vous le demandez, soit on vous le transmet mais il n'y a aucun secret à ça, il faut juste, si on pouvait bien enfilet les perles juridiques, ce serait bien.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'entends bien et je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je partage votre indignation. M. VISEUR, vous, vous vouliez me parler des débats publics sur le projet de la gare. Comme je n'ai pas pu venir et partager le plaisir qu'il y a eu il y a quelques jours, je vous écoute, non sans plaisir.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, ce n'est pas tellement sur le projet de la gare, je tiens à spécifier que je ne veux pas faire ici un débat de fond sur la gare, que je ne suis le porte-parole de personne mais sur le fait qu'il n'y a pas eu de débat avant le 2 septembre qui était la réunion préalable à l'étude d'incidences. Alors, le 28 avril 2009, j'ai été rechercher la date, je vous interpellais déjà sur les consultations nécessaires autour du projet de gare, les habitants, les commerçants, les PMR, les navetteurs, les défenseurs de la mobilité douce, etc. Et vous m'aviez répondu, M. le Bourgmestre, en substance, que tout cela serait fait après les élections et les vacances 2009, nous étions donc en 2009, je le rappelle, c'est-à-dire vers le mois de septembre de l'année passée. Je vous ai rappelé cette promesse en mars 2010, lors du Conseil de mars 2010 mais de toute façon, il n'y a pas eu de suite jusqu'à cette réunion d'informations qui elle était organisée par la SNCB, c'est la réunion préalable à l'étude d'incidences, c'est-à-dire c'est une réunion obligatoire, une nécessité légale et donc c'est vraiment le minimum minimorum qu'on pouvait accomplir et on a bien vu bien sûr que le débat de fond n'était pas possible puisqu'on ne pouvait à ce moment là plus intervenir que sur des modalités d'application, c'était la réunion préalable à l'étude d'incidences. Et donc, pour moi, ça me paraît bien maigre pour une ville dont la participation citoyenne est un leitmotiv, vous en avez parlé dans votre discours inaugural, dans le programme politique, on a voulu faire un budget participatif, etc. c'est un axe de la politique et sur un dossier majeur, il me semble qu'il y a eu un manque de consultation. En tout cas, on n'a pas eu de débat de fond, il n'y a pas eu d'opportunité de débat de fond sur le problème de la démolition de la gare, qui est une gare qui fonctionne encore et qui rend des services parce que c'est ce débat là qui divise la population montoise et c'est ce débat là qu'on n'a pas pu vraiment avoir sereinement avec la majorité. Alors, je crois bien sûr que maintenant il est bien tard pour réagir mais je continue quand même à penser qu'une confrontation sereine des idées dans un débat contradictoire peut-être même lors d'un colloque, où on inviterait comme orateurs et pas seulement dans la salle, tous ceux qui sont partie prenante de ce projet, serait une heureuse initiative de la Ville et donc je voulais avoir votre avis là-dessus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, merci pour votre interpellation et plusieurs considérations. La première, je suis allé rechercher les PV pour voir exactement ce que je vous ai dit, le projet est un projet de la SNCB. Et c'est vrai que la SNCB établit des contacts

avec l'association des vélos, la commission des moins-valides, qu'en matière de débat public, à moins que je n'ai été très distrait, mais il m'a semblé que durant de longues semaines, j'ai entendu, j'ai lu, j'ai assisté à des prises de position extrêmement claires notamment contre la démolition de la gare. Qu'à cette occasion, il y a eu plusieurs réponses, il y a eu une pétition, tout ça est examiné où ça doit être examiné. Par ailleurs, il y a eu de la part de la SNCB Holding plusieurs démarches, la première c'est que, et j'ai été présent, les autorités se sont rendues à l'association Sauvegarde et Avenir de Mons, personne ne les obligeait à le faire, ils l'ont fait durant deux heures et l'explication d'ailleurs je pense qu'il y a eu même un acquiescement de cette association sur le projet de la nouvelle gare, la nouvelle gare, qui je le rappelle, est une nécessité pour la SNCB, présente à mon sens, quelques avantages pour la Ville, non seulement il y a la passerelle qui nous conduit aux Grands Prés, il y aura de nouveaux quais, il y aura par ailleurs une multi modalité puisque les bus et les trains vont pouvoir, sur le premier quai, vivre ensemble et que nous aurons au même endroit, à la fois la possibilité tantôt de prendre le train, tantôt de prendre les bus, par ailleurs, la SNCB va permettre la réalisation de 800 places de parking, 400 du côté intra muros, 400 de l'autre côté, qu'en plus avec le plan MASS proposé par la SNCB, on verra de l'autre côté, hôtel, Centre de Congrès et tout le reste. Tout ça est un projet d'une ampleur telle que la SNCB a longuement expliqué aux différents interlocuteurs le pourquoi notamment de la démolition de la gare actuelle. Outre ces explications, tantôt fournies publiquement, tantôt expliquées à Sauvegarde et Avenir de Mons, il y a eu une présentation à la CCAT, dont on me dit que c'était une séance extrêmement fouillée et aujourd'hui, c'est vrai que l'étude d'incidences a commencé avec une séance publique où il y a eu un public extrêmement nombreux, preuve que la publicité a été faite. D'ailleurs, il y a encore de l'espace temps pour pouvoir faire part de ses remarques à l'égard de cette nouvelle gare et après cela, toute la procédure s'ensuivra. Il y aura par ailleurs la rénovation de la Place Léopold, l'aménagement et la rénovation des façades et c'est vrai que et je m'y suis engagé et je le ferai, il y aura des séances publiques à cet égard. Sachez qu'il y a quand même des discussions prévues déjà le 18 octobre avec les citoyens et les commerçants du quartier, notamment pour parler des voiries et bien entendu on n'évitera pas de parler de la situation en face de la gare. Bon, voilà donc nous sommes toujours disponibles pour de plus amples explications. Le projet est un projet de la SNCB, chaque fois que j'ai pu le faire, j'ai demandé aux autorités de venir à Mons et d'expliquer. Il y a eu, outre la séance officielle avec beaucoup de monde, il y a eu il y a un an et demi, deux ans d'ici, une autre séance présentée également par la SNCB à cet égard. J'avais le sentiment mais peut-être est un sentiment de quelqu'un qui défend bec et ongles le projet mais j'avais le

sentiment que le débat est plus que public et pour ne rien vous cacher, j'espère que la SNCB aura le temps de mener à bien le projet dans les délais qui sont les délais que la législation nous permet de respecter et que tout ce qui est prévu sera bien réalisé pour 2014 et être prêt le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Voilà.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il y a eu un débat public, par presse interposée, il n'y a jamais eu un débat public au sens de la convocation d'une réunion citoyenne sur ce projet là. Quand on rénove un quartier ou pour des projets infiniment plus petits que celui-là, on réunit parfois les habitants pour discuter d'un trottoir ou d'une place publique, y compris d'ailleurs si ce n'est pas un projet entièrement Ville, par exemple si c'est un projet qui inclut des modifications de routes dépendants du MET, on fait quand même des réunions citoyennes, ici il n'y en a pas eu, voilà surtout ce que je voulais dire. J'ai eu l'impression que ce projet qui divise la population, il n'y a jamais eu une confrontation sereine des idées lors d'un débat public, je le regrette, je voulais en faire part lors de cette interpellation. Maintenant, tant mieux s'il y a des réunions qui sont prévues quand le projet est déjà largement ficelé, mais enfin, c'est mieux que rien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous laisserai le dernier mot car c'est la règle heureusement, mais, il y a quelque chose qui n'est pas tout à fait vrai. Quand la SNCB a fait la première présentation et j'étais moi-même présent, j'ai moi-même pu prendre la parole, c'était il y a bien longtemps et il y a eu, par ailleurs, dans Mons Mag qu'on remet à tous les citoyens des explications en long et en large, j'ai vu arriver en effet un vent de contestations, dire que la population serait divisée, ça ça me semble être peut-être exagéré, qu'il y ait quelques personnes qui ont un sentiment de conservation, écoutez c'est respectable, il n'y a à cet égard rien à dire, c'est la démocratie. Pour ma part, la SNCB examinera attentivement les réponses à l'étude d'incidences, nous aurons la procédure qui doit se poursuivre et j'espère du fond du cœur que nous pourrons nous retrouver dans quelques années avec non seulement cette gare mais l'aménagement à l'arrière de la gare tel que le plan MASS le prévoit aujourd'hui. Je pense que pour les 50 années qui viennent, ce sera pour la Ville et pour toute la région, car n'oubliez pas que la gare de Mons n'est pas la gare uniquement des montoises et des montois mais c'est bien une gare pour l'ensemble de la région, ce sera quelque chose de positif.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne répliquerai pas sur le fond du débat parce que je ne veux pas paraître argumenter, je n'ai pas fait mon interpellation pour argumenter sur le fond, je regrette que ce soit la SNCB qui aurait dû prendre des initiatives et que la Ville n'en a pratiquement pas prises.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos.

Sortie de M. DI RUPO = 34 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je vais prendre le relais. On continue avec M.

Christophe DUBOIS pour son interpellation qui va nous parler du service de garde d'enfants malades.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je vous remercie. Alors, le problème de la fermeture du service de garde d'enfants malades a été largement partagé dans les médias régionaux pendant ces dernières semaines. Alors, pour rappel, la Ville de Mons a créé un service de garde d'enfants malades à domicile. Ce service permet, aujourd'hui encore, aux parents occupés en journée de faire garder leur enfant lorsque celui-ci tombe malade. C'était une initiative qui était fort importante et qui avait été prise à l'époque par la Ville. Or, il se dit maintenant, que les autorités communales veulent fermer ce service pour le mois de janvier 2011. Ecolo a été interpellé par des parents et nous nous inquiétons de la disparition d'un tel service du territoire de notre Ville. En effet, celui-ci permet à de nombreuses familles, dont certaines monoparentales et ne disposant pas de famille à proximité et qui ne peuvent pas en plus de cela se permettre de prendre plusieurs jours de congé pour pouvoir faire garder leurs enfants. On sait que certains parents ont rédigé une pétition à l'intention de la Ville afin de demander de maintenir le service. Est-ce que vous pouvez d'abord nous confirmer l'information et si oui, ce que je crains, suite aux articles que j'ai lus dans la presse, pouvez-vous me donner plus d'informations quant à la fermeture de ce service. Enfin, est-ce que vous avez bien reçu la pétition qui a été lancée par les parents et est-ce qu'une réponse y a été apportée ? Et donc, à priori et d'ores et déjà, nous nous positionnons pour dire qu'on souhaite qu'un service de garde d'enfants malades à domicile, initiative publique, reste sur le territoire de notre Ville. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : M. DUBOIS, merci pour la question. Je tiens à préciser que la décision prise par le Collège fait partie d'un ensemble de mesures nécessaires pour répondre au plan de gestion imposé par la Région Wallonne à la Ville de Mons. Dans le cas qui vous préoccupe, il s'agit de la réorientation du personnel et des priorités de la Ville vers la nouvelle structure d'accueil pour la petite enfance, celle-ci ouvrira ses portes fin de cette année à Hyon. Cette nouvelle crèche proposera 36 places avec des horaires étendus pour les parents ayant des heures inconfortables. Le bâtiment a été réalisé suivant les principes du développement durable, avec un bâtiment à basse consommation énergétique et pompe à chaleur. Je tiens à préciser que le service de garde des enfants malades reste donc opérationnel jusque décembre. Ce service n'est pas un service obligatoire à fournir par une ville. A Mons,

je précise qu'il y a 5 services de garde notamment dans les différentes mutuelles qui assurent ce type d'aide à la population. Il s'agit effectivement d'un service qui est de type saisonnier. Actuellement, il y a 8 garde-malades, gardes d'enfants malades qui fonctionnent. Certains jours, elles sont sur le terrain, d'autres jours aucune n'est requise au sein de ce service, ce qui explique un taux d'occupation annuel spécifique à cette prestation, qui est de l'ordre de 42,75% et ce pour 92 familles. Par ailleurs, l'ensemble des mesures du plan de gestion imposé à la Ville sera présenté avec le budget 2011 au Conseil communal qui validera ou amendera l'ensemble des mesures qui concernent la politique de la petite enfance qui reste, bien évidemment, une des priorités de notre Ville. Voilà, merci pour votre question.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Un dernier mot, M. DUBOIS ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, d'abord merci pour le début de réponse. Pour ce qui est de la pétition, je n'ai pas eu de réponse.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement, nous avons reçu une pétition. Nous allons répondre à chaque personne individuellement après avoir pu vous répondre ici en Conseil communal.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : J'entends bien que la discussion sera encore à renouveler plus tard et donc, nous n'allons pas nous y attarder plus longtemps mais il avait aussi été constaté que à certains moments, le service était saturé de demandes même si à d'autres moments, il ne fonctionnait pas trop. Et donc, va se poser le problème s'il y avait des demandes qui n'étaient pas rencontrées à un certain moment, maintenant qu'il y a un service en moins sur le territoire, comment est-ce que cela pourrait être rencontré ? On sait aussi qu'il y a des services semblables dans les communes voisines, mais là, aussi, on peut imaginer qu'en termes de priorité, pour les communes voisines, les habitants de Mons ne seront pas en haut de la liste ; on reviendra sur la question plus tard, j'imagine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. On passe à l'intervention suivante. Monsieur Guillaume HAMBYE, c'est l'interpellation concernant les travaux de la rue Notre-Dame.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En fait, il y avait quatre interpellations qui dataient du mois de juillet, mais compte tenu des vacances de l'Echevin, on m'a demandé de reporter ces interpellations du mois de juillet.

Nous commençons par celle de la rue Notre-Dame. Effectivement, le 20 août, j'ai constaté que la rue Notre-Dame avait été refaite, ce qui est une bonne chose, mais cette réfection du revêtement hydrocarboné, il semble qu'il y ait quelques problèmes ; en effet, j'ai constaté l'absence totale de rigoles latérales de ladite rue et vu le niveau de



précipitations telles que celles que nous avons connues au mois d'août, il ne faut pas être un grand expert pour prédire une intervention de la caisse communale pour indemniser les riverains des habitations du bas de la rue qui vont être inondés puisqu'il n'y a plus de rigoles. Merci et cela, sans rire ...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Avant de répondre à M. HAMBYE, pour Mme PREVOT, la Société SOPHIA, comme cela, vous avez directement la réponse.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, nous avons procédé, dans le cadre du crédit réfection de revêtements routiers 2009, à l'entretien du revêtement de la rue Notre-Dame à Mons ; le travail consistait en un rabotage et à la pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné. Vu l'état dégradé de cette voirie et de ces trottoirs, nous avons procédé à des reprofilages localisés des bordures les plus enfoncées. Mais le crédit disponible ne nous permettait pas un reprofilage complet de ces dernières. Cette situation couplée à la présence de pavés sous le revêtement existant, a rendu délicat le rabotage nécessaire à ce travail. Nous sommes dans le cas présent dans le cadre d'un travail d'entretien. La situation financière de la Ville ne nous permet pas d'envisager la réfection générale de cette voirie en fonds propres. Nous examinerons dans le futur la possibilité de procéder à la réfection des trottoirs de cette rue.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. Guillaume HAMBYE, toujours pour les feux de signalisation carrefour de l'avenue Maistriau.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pas plus tard qu'il y a 15 jours, nous étions le 22 août, à 15 heures 20 de l'après-midi, j'ai pu constater qu'en quittant Mons, tout était déjà bloqué et nous étions hors période scolaire. Cette avenue Maistriau est bordée par la Haute Ecole de la Communauté Française en Hainaut, également, il y a le Lycée Marguerite Bervoets et l'Université de Mons. L'objet de cette interpellation est d'attirer l'attention des autorités communales sur la possibilité d'aménagement urbain de grande qualité à l'entrée de notre Ville, en ce sens que je crois savoir que cet axe est un axe stratégique au niveau des communications concernant le SHAPE, mais on pourrait très bien, à partir de l'avenue du Champ de Mars, à partir des terrains de l'Université, essayer de faire un aménagement routier, un rond-point même en huit, avec en arrière, une mise en valeur du site de l'Université. Je rêve peut-être mais j'estime que l'Université de Mons a droit à une entrée spécialement aménagée, qui lui est dédiée, avec un grand panneau « Université de Mons », éventuellement avec une fontaine, mais quelque chose qui attire l'attention des personnes qui y passent. Actuellement, vous

faites un sondage, les personnes qui y passent ne se rendent pas compte qu'il y a une Université, qui plus est, l'Université, pour l'instant est bloquée. Je demande donc de libérer cet espace, de libérer l'Université pour qu'il y ait une communication directe et pas un feu. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. Je retiens une partie, en tout cas, de votre intervention. Quant à la fontaine ... je laisse en suspens la chose. En tout cas, votre interpellation, évidemment, a retenu toute notre attention, toute l'attention du Collège et on partage, bien entendu, cette proposition. D'ailleurs, à diverses reprises, lors de réunions de contacts entre l'Administration du SPW, les représentants communaux ont demandé qu'une étude soit réalisée, afin de créer un rond-point à cet endroit, justement, en vue de désengorger cet axe.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Cela a déjà été fait, malheureusement, le projet n'a pas encore abouti et, bien sûr, nous ré interpellons les services compétents et le Ministre des Travaux publics pour qu'enfin, un rond-point digne de ce nom, soit installé.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Quatrième interpellation, toujours Monsieur HAMBYE, il en a beaucoup aujourd'hui, absence, paraît-il, de poubelles sur la place de Cuesmes ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai pu me promener sur la Place de Cuesmes, on faisait une brocante, et j'avais pris une glace. Je me suis dit je vais mettre mes déchets à la poubelle, mes déchets consistant à des serviettes usagées, qui ont servi, avec des dépôts de glace et je me suis dit, je vais chercher une poubelle et je me suis promené sur toute la place de Cuesmes, et je n'ai pas vu une seule poubelle. Je me suis dit, tiens, il y a des bancs, à côté de ces bancs, il y avait des tas de détritus de 20 cm et j'ai fait le tour de la place de Cuesmes et je n'ai vu qu'une poubelle, du côté de CARDI, donc, de l'autre côté de la Place de Cuesmes et 2 poubelles à chaque arrêt de bus. J'ai réédité le coup, je suis allé à la Place d'Hyon, je me suis dit y-a-t-il des poubelles à la place d'Hyon ? J'ai vu 1 poubelle sur la Place d'Hyon, je me dis là, c'est à côté du Coloma, c'est plus petit mais il n'y en a qu'une. Je suis allé sur la Place de Ghlin voir s'il y avait des poubelles ? Oui, il y en a aux arrêts de bus, mais sur toute la place de Ghlin, il n'y en a qu'une. Je me suis dit, maintenant, je vais faire un test, je vais aller voir les poubelles sur la Place de Mons. Malheureusement, la Place de Mons, je me dis, va être avantagée. Je n'en ai vu que quatre, il y en a deux près des bancs et deux ici de ce côté-

ci ; peut-être une là-bas. Alors, je me suis dit, les citoyens de Cuesmes sont quand même fortement discriminés, parce qu'eux n'ont pas de poubelles, les citoyens de Mons, sur la Grand-Place de Mons, il y en a quatre ou cinq. Je me demande pourquoi ? Je crois savoir pourquoi mais je préfère que vous me donniez les raisons pour lesquelles on a supprimé les poubelles ? Moi, j'avais souvenir « Mons Ville propre, stop à la crasse ! » Mais, si on veut éduquer les gens, il faut quand même avec des enfants de 2-5 et 7 ans, quand on a des crasses, il faut bien les mettre quelque part. Et je vous assure que sur la Place de Cuesmes, il y a dix jours, on avait un tas de crasses comme cela près de chaque banc. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, les poubelles, un vaste débat.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Madame la Présidente.

M. HAMBYE, je crois que nous n'avons pas la même vision des choses, je vais vous préciser très exactement où sont les poubelles. Donc, le slogan « Mons Ville Propre » est loin d'être limité à l'intramuros. Des moyens humains et matériels importants sont dédiés pour entretenir nos espaces verts, nos parcs et assurer la propreté de nos rues. Le numéro vert, 0800/92329 permet à quiconque de formuler gratuitement, 24 heures sur 24, toutes demandes en matière d'entretien des espaces verts, de propreté, de voirie ou d'environnement. Pour répondre précisément à votre question, le territoire communal compte pas moins de 1087 poubelles publiques, 1087. Ce mobilier est ventilé de la manière suivante, sur le territoire communal : zone de Mons-centre : 337 poubelles zone Nord : 140 poubelles - zone Est : 222 poubelles - zone sud : 195 poubelles - zone Ouest : 194 poubelles. Il y a effectivement sur la place de Cuesmes cinq bancs aux abords desquels nous ne trouvons pas de poubelles publiques, cela n'a pas toujours été le cas ; en effet, les poubelles installées à proximité des bancs ont été enlevées, il y a quelques temps, suite à une présence importante de rats. Différentes dispositions au vu d'une dératisation efficace ont été prises, l'enlèvement des poubelles en faisait partie. Il est programmé de replacer cette dernière avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010. A noter, néanmoins, que la place et ses abords ne sont pas pour autant dépourvus de poubelles, puisque nous en trouvons aux endroits suivants :

- une face à l'ancienne poste ;
- une face au bureau de police ;
- deux sur la place au niveau de l'abribus côté trottoir opposé au Colruyt ;
- rue de Frameries, un modèle boîte aux lettres et un modèle VIGIPIRATE ;
- une rue de Frameries à l'arrêt de bus, située face au Colruyt et

- une à l'abribus situé à l'entrée de la rue Ferrer.

Voilà, j'espère que j'ai pu répondre de manière précise à votre question.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci, M. l'Echevin ; interpellation de Madame MERCIER, concernant le prix de l'intervention des pompiers.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci, Madame la Présidente.

Je reviens personnellement sur un sujet que j'avais déjà abordé et dont nous avons alors discuté. Il s'agit des interventions de pompiers, à nos frais ou non ? Il a été dit que leurs déplacements devaient être payés par ceux qui les avaient appelés, soit, mais certaines personnes seules sont démunies face à ce qu'il leur arrive. Ainsi, une voisine me dit avoir téléphoné pour faire enlever un nid de guêpes, les nids de guêpes étaient nombreux en été. Coût : 150 euros. Elle ne peut les donner, pour elle, c'est vraiment trop cher. Alors, toujours par téléphone, elle demande un conseil afin de s'en charger personnellement avec un produit écologique, ma voisine protège la nature. On lui répond : « allez dans une droguerie » ... Cela, elle l'avait deviné. je croyais que les pompiers avaient, comme mission, de venir en aide aux citoyens. A Saint-Ghislain, les déplacements sont gratuits. Ne pouvons-nous, à Mons, nous inspirer de Saint-Ghislain ? Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mme la Conseillère, la redevance pour l'enlèvement des nids de guêpe a déjà été évoquée à plusieurs reprises au sein de cette Instance. Je vous rappellerai simplement que le Conseil communal a décidé en date du 28 janvier 2008, d'établir le coût d'une redevance des interventions du Service Incendie, dont était repris le coût de l'enlèvement des nids de guêpes. Je vous rappelle également que ce point a été voté à l'unanimité en date du 28 janvier 2008. Cette tarification, en application de l'Arrêté Royal du 25 avril 2007, détermine les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites. Le coût de l'intervention de 150 euros concerne effectivement le coût de deux agents qui se rendent sur place, avec le véhicule et l'équipement adéquat, mais également, dans la plupart des cas, le remplacement de ces deux hommes en cas de sinistre. Dans le cadre de la réorganisation des services d'incendie et de l'uniformisation des tarifs au sein de la future zone de secours, cette future zone qui est toujours à l'étude, les tarifs sont toujours à l'étude mais lorsque celle-ci sera réorganisée, toutes les communes de la zone, donc bien sûr Mons et Saint-Ghislain, s'aligneront, à l'avenir, sur des tarifs qui seront semblables pour toutes les communes. Mais je tiens quand même à rappeler que

le vote a été fait à l'unanimité sur les coûts des redevances des interventions lors du Conseil communal du 28 janvier 2008.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Vous permettez, Madame la Présidente, vous avez certainement entendu ce que j'ai dit en terminant ? Si j'ai parlé du coût de 150 euros, j'ai dit, d'accord, mais elle a demandé aussi par téléphone un conseil et cela, on ne lui a pas donné. C'est pour cela qu'elle était vraiment choquée, voire vexée, parce que quand on lui répond simplement d'aller dans une droguerie, les pompiers pouvaient tout de même lui donner une réponse plus importante. C'est là-dessus que je présente cette remarque. Quand j'ai dit je croyais que les pompiers avaient comme mission de venir en aide aux citoyens, finalement, ce sont ses voisins qui lui ont prêté, vaille que vaille, une voilette – cela, c'est moi – et puis quelqu'un d'autre lui a prêté aussi un imper qui couvrait de partout, des gants qui montaient très hauts ...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je rappelle que les 150 euros ont été décidés ici en Conseil communal.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, d'accord, mais je vous parle de la suite, Madame la Présidente.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : De la suite, Madame, cela peut être la parole de l'un contre la parole de l'autre, je n'ai pas entendu la question de cette dame ni la réponse des pompiers. Donc, je ne peux pas me positionner par rapport à ce qui a été dit ...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je parle de la façon si brève qui a été reprise par les pompiers, c'est là-dessus que je suis surtout intervenue maintenant.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je ne peux pas me positionner par rapport est-ce que c'est bien une réponse brève qui a été donnée ou pas, je n'en sais rien, c'est ce que vous me dites, mais on ne sait pas qui est la personne qu'elle a eue comme interlocuteur, à quel moment elle l'a eue, est-ce qu'ils devaient partir sur un incendie qu'ils ont donné une réponse brève ? On ne connaît pas non plus ce qui s'est passé ...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord, mais si cela s'est passé comme cela, cela me choque !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Interpellation suivante, interpellation de Mme PREVOT, concernant la coalition contre le racisme.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci, Madame la Présidente. Au fait, au Conseil communal du 17 mars 2008, la Ville de Mons était inscrite dans la coalition des

Villes d'Europe contre le racisme et à l'époque, j'avais demandé qu'une évaluation régulière soit faite pour éviter que cet engagement ne reste une coquille vide.

Maintenant, je vous demande quelles ont été les initiatives que la Ville de Mons a pu prendre par rapport à cet engagement ? Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci, Madame PREVOST. Monsieur BARVAIS pour la réponse svp.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Mme PREVOT pour la question. Je me permets de vous donner les renseignements des actions qui ont été menées par le Service des Actions Sociales, en collaboration avec le réseau ASBL et multiculturel de notre région. En 2008, il y a la quinzaine du dialogue interculturel, en novembre, en collaboration avec l'asbl Picardie Laïque ; il faut signaler qu'à ce moment-là, nous étions signataires de la Charte de l'UNESCO concernant les Villes qui luttent contre le racisme. En 2008, aussi, il y a eu la Semaine des Gens du Voyage, avec une brochure de sensibilisation tous publics à la culture des Gens du Voyage et à l'acceptation de l'autre. Il y a eu aussi la convention Territoire de la Mémoire 2008 qui a été signée effectivement en décembre. Elle permet de bénéficier d'outils et de ressources de sensibilisation au danger du racisme et nous avons donc invité les écoles de l'enseignement secondaire de Mons à une séance de présentation des outils disponibles pour les étudiants, c'est-à-dire, la mise à disposition d'un car gratuit pour des groupes pour la visite du parcours symbolique, la mise à disposition pendant deux semaines/un mois, de supports de campagne médiatique et la dispense de conseils méthodologiques et infrastructurels à l'organisation d'activités. Il y a eu aussi en 2008 la Semaine de Solidarité Internationale qui a été réalisée grâce à la collaboration d'Oxfam, la Maison Internationale, le CNCD M'Sourire. Il y a eu la Semaine de la Solidarité Internationale en 2009 également. En 2010, aussi, la Semaine de la Solidarité Internationale et nous avons réitéré notre appel aux différentes écoles de la région pour collaborer avec Territoire de la Mémoire. Il y a un projet migrant avec la Fondation Roi Baudouin visant la participation des aînés migrants à la plate-forme communale des aînés. Donc, là, nous avons eu un soutien de la Fondation Roi Baudouin, il y a eu la participation des Affaires sociales au groupe de travail avec le CIMB sur le plan local d'intégration. Nous avons également développé une recherche action immigration et vieillissement au sein du CPAS qui vise à mettre en adéquation l'accueil dans les homes et les services de maintien à domicile avec la particularité des populations migrantes vieillissantes puisque, à ce niveau-là, leur mode de gestion du vieillissement est différent du nôtre et

il faut que nous nous mettions un peu en accord avec leurs coutumes et leurs habitudes. Il y a aussi également la semaine des gens du voyage en 2010. Pour 2011, il est prévu une semaine d'égalité des chances en mai ; de nouveau, la semaine de la Solidarité Internationale et pour la convention territoire du mémoire, nous comptons travailler avec le Plaza pour une exposition « Triangle Rouge » dans le courant du mois d'avril et ça devrait être réalisé, si nous avons l'accord de la Ville, à la salle des Sacquiaux. Voilà, et je tiens à votre disposition une copie un peu plus complète encore des différentes actions qui ont été menées. Merci.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Interpellation 9 : Monsieur Guillaume HAMBYE sur les tilleuls décapités. Versons une larme.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : oui, voilà, Madame la Présidente, les arbres ne votent pas. Et donc voilà plus de deux ans que des travaux ont été exécutés, comme dit notre ami « Michaaal, sur la trémie du boulevaaaard », à l'intersection de l'Avenue Duménil et de l'Avenue Maistriaux. Tout le monde l'est, chère Madame. Les sept tilleuls, la vie est un théâtre, le tout est de savoir à quel public on s'adresse. Les sept tilleuls situés côté extérieur des boulevards Churchill et Kennedy ont été tout simplement décapités mais les arbres ne votent pas ! Ca ne fait ni bruit, ni sang, ni larmes. J'avais, en son temps, déjà écrit à l'Administration communale pour leur signaler ces comportements écocides. Merci de nous faire part de la position de votre Administration vis-à-vis de l'inaction du Service Public de Wallonie, service Routes et Espaces Verts, Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, comme vous le dites si bien, c'est bien le Service Public de Wallonie qui est gestionnaire de ces voiries, il s'agit donc d'un gestionnaire indépendant du pouvoir communal et, bien sûr, nous ne pouvons que regretter ce type d'intervention radicale. Notre Bourgmestre en a d'ailleurs fait part et a fait part de son mécontentement de ce travail auprès des autorités compétentes, Voilà. Interpellation n°10 : toujours Monsieur Guillaume HAMBYE pour la présence d'arbustes un peu chétifs à la rue Roland de Lassus.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà, c'était une des interpellations du mois de juillet mais, pour cause de vacances, on m'a prié instamment de la reporter, vivement conseillé, c'était librement obligatoire, voilà. Et donc, entre, on parle de la rue Roland de Lassus, c'est bien ça, Donc, la rue Roland de Lassus est une rue qui est entre la grande voirie et le boulevard qui longe la prison et en fait, quand vous vous y promenez,

depuis des années, et donc cette situation existe depuis au moins 25 ans, c'est pour ça que je crois que je peux la signaler, ce n'est pas dû à la présence de rats musqués qui auraient fait des tranchées et donc, il y a des petits arbres chétifs qui sont plantés au milieu d'un trou qui présente une profondeur de 30 à 40 centimètres et, comme ça se répète, on a des espèces de petits trous comme ça à tous les 5 ou 8 mètres le long du trottoir. Alors, ne pourrait-on pas trouver de la terre pour reboucher ces trous et y mettre quelques arbustes persistants de faible hauteur parce que, s'ils montent trop, comme à la Place de Flandre, ça bouche la vue, attention ! Par ailleurs, notre Ville de Mons et on peut la féliciter est régulièrement primée dans tous les concours de design, stylisme et autres manifestations de l'art contemporain. Ne pourrait-on pas lancer un concours international pour décorer les murs de la prison de Mons qui sont, il faut reconnaître, très très peu.....très sombres et donc, avec, dans le cadre d'un concours et ce peut-être avec le concours des détenus, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Tant qu'à faire autant décorer l'intérieur alors pour que eux profitent, pardon, ça, c'est point de vue personnel, Donc, concernant les arbustes, Monsieur l'Échevin DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Échevin : Oui, merci, Madame la Présidente. Je me permettrai de répondre, pour faire court, à M. HAMBYE donc, je vais vous répondre en même temps pour votre interpellation Roland de Lassus et pour les espaces verts de la Rampe Borgnagache, oui,...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Attendez, excusez-moi mais on va peut-être passer, je vous...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : je termine mes interpellations, oui.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, vous posez la onzième interpellation qui concerne la rampe Borgnagache et le boulevard Charles-Quint

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, j'ai été interpellé déjà fin juin-début juillet par des habitants de la Rampe Borgnagache qui est donc la rue qui descend vers la Place de Vannes qui est dans le prolongement de la rue des Kiévrois et donc, j'avais cette interpellation déjà depuis 2 ans parce que j'avais constaté qu'en hiver, ce parterre qui se trouve entre la rue des Kiévrois, Rampe Borgnagache, rue des Kiévrois et boulevard était fort cadavérique et lesdits riverains m'ont dit qu'ils se plaignaient et, comme ils sont retraités, j'imagine qu'ils ont le temps d'examiner tout le parterre de l'état important de saleté dans ledit espace vert. Alors, ils me demandent si les services des plantations de la Ville de Mons peuvent veiller à maintenir un état de propreté, et on sait



que c'est difficile, il reste malgré tout un pourcentage de citoyens inciviques mais aussi, deuxièmement, mettre en œuvre un programme de plantation d'arbres et d'essences qui gardent leur verdure en hiver pour permettre un écran vert toute l'année bien que pas trop haut, on me le dit, pas 2 mètres sinon on pourrait évidemment loger des commerces illicites ou illégaux mais au moins y mettre en tout cas des espaces verts, je dirais permanents ou pérennes en hiver. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, Monsieur l'Échevin, vous répondez aux deux d'un coup, merci.

M. Marc DARVILLE, Échevin : Oui, donc, comme vous l'avez dit, M. HAMBYE, on devrait une fois plutôt, au lieu d'interpeler le Collège et le Conseil, interpeler les inciviques parce que, là, y a quand même un sérieux problème. Le service des plantations assure l'entretien de l'ensemble des espaces verts avec sérieux et je tiens à saluer le travail quotidien réalisé par le personnel de ce service qui est un travail de très grande qualité. Je prends bonne note de votre souhait de voir repensés les espaces verts situés à la Rampe Borgnagache et la Rampe Roland de Lassus mais les crédits disponibles ne nous permettent pas de réaménager complètement les espaces verts présents. Conscients de l'importance de la qualité de nos espaces verts pour l'image de notre Ville, une réflexion globale sur l'aménagement de ceux-ci sera menée afin de préparer Mons 2015. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. Alors, toujours M. HAMBYE, douzième interpellation et avant-dernière interpellation et avant-dernière interpellation.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Bon, écoutez, c'est un état de saleté qui datait de la fin juin-début juillet ; alors, j'imagine que les services de la Ville de Mons...mais j'avais constaté un état de propreté, dégradations avancées au bout de la rue Vandervelde tout au long du chemin de fer et donc, j'imagine que les services de la Ville de Mons y ont porté une attention accrue et donc, je ne sais pas s'il faut que je réponde directement, enfin, voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : En tout cas, vous qui avez fait le tour de la Place de Cuesmes pour voir si les poubelles étaient là, vous auriez pu aller à la rue Emile Vandervelde

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais j'y suis passé et j'ai constaté une amélioration mais c'était en voiture, je n'étais plus à pied cette fois-ci

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Échevin DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Échevin : Comme déjà signalé lors de la réponse à votre interpellation relative au manque de poubelles sur la Place de Cuesmes, des moyens humains et matériels importants sont dédicacés pour entretenir nos espaces verts, nos parcs et assurer la propreté de nos rues. Je rappelle pour la deuxième fois le numéro vert 0800/92329 permettant donc de formuler gratuitement, 24h/24, toute demande en matière d'entretien des espaces verts de propreté, de voirie ou d'environnement. En ce qui concerne la propreté aux abords de la rue Emile Vandervelde, le service de proximité de la zone sud procède régulièrement à l'enlèvement des dépôts clandestins et à la fouille de ceux-ci en vue de l'application d'amendes administratives. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. Alors, 13<sup>ème</sup> interpellation : Mme Laurette PREVOT concernant les bulles à verre enterrées. Merci.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci Madame la Présidente. Voilà, c'est une interpellation qui date également du mois de juillet : voilà, nous avons constaté que les premières bulles à verre enterrées sont apparues à Mons et c'est une excellente initiative mais nous avons pu constater également que leur facilité d'accès est assez problématique pour les personnes à mobilité réduite. Par exemple, le plan incliné a la bonne inclination mais il n'a pas les bonnes dimensions pour permettre aux chaises roulantes de tourner ; par exemple, il n'y a pas de bordure de sécurité. Pour les personnes non voyantes, il manque aussi de signalisation adéquate et les changements de niveau sont difficiles à repérer et donc dangereux. Je dirais en substance donc que ces bulles pourraient faire mieux. Lors d'une commission en juillet, à ma question de savoir si la plateforme des moins valides était consultée, Monsieur l'Echevin m'a répondu que cela ne se faisait pour des petits dossiers de ce genre pour gagner du temps. Cependant, nous estimons que la consultation des organes créés pour aider à l'amélioration de la vie de tous les citoyens est vraiment essentielle pour concrétiser un réel mieux vivre ensemble dans notre Ville. Alors, j'ajouterai que les modifications a posteriori coûtent toujours plus cher en temps et en argent, que leur intégration dans le plan initial. Donc, nous espérons que ces avis seront bien demandés pour les installations futures et, en attendant, je vous demande quels remèdes vous comptez apporter sur ce site précis. Je vous remercie.

M Catherine HOUDART, Echevine : Merci, Mme la Conseillère communale, je vais céder également la parole, un peu de patience encore, s'il vous plait, à M. l'Échevin DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Échevin : Mme PREVOT, sur le fond, je suis assez d'accord avec vous et c'était une première pour nous et les services techniques. L'aménagement réalisé pour l'installation des bulles à verre enterrées à la Place de Bootle tient compte de la déclivité des lieux. Bien que l'accessibilité des PMR à cet aménagement soit perfectible, elle n'en est pas moins impossible. Les services techniques ont d'ailleurs pris différentes mesures pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à ce nouvel aménagement à savoir, les emplacements PMR présents sur la Place ont été déplacés à proximité directe des bulles à verre ; donc, quand vous êtes en face, on a prévu deux emplacements là directement sur la droite. La hauteur des bordures a été diminuée lors de la pose du nouveau revêtement routier. Comme convenu lors de la réunion sur place ce 8 septembre avec le représentant de l'ASBL « Passe-muraille », nous procéderons prochainement à la pose de dalles podotactiles et au déplacement de la poubelle publique. Le prochain aménagement de bulle à verre enterrée sera implantée à la Place Nervienne et nous tiendrons compte de l'ensemble des remarques formulées afin d'obtenir un aménagement irréprochable. L'avis de la plateforme des moins valides sera bien entendu sollicité au préalable.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, Madame PREVOT.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie, M. l'Échevin. C'est dommage qu'on ne l'ait pas fait tout de suite. Si je peux me permettre, j'ai une petite remarque par rapport au tube d'ouverture du système : il est très vite bouché lorsqu'on y met des flacons un peu plus gros ou non calibrés et, lorsqu'ils sont mal enfoncés ; ce qui donne généralement l'impression que la bulle est pleine alors qu'il n'en est rien et donc, il sera utile d'y réfléchir pour les bulles suivantes. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Monsieur l'Échevin, vous avez une réponse concernant le tube de l'ouverture.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, ce sont des tubes standard qui sont placés partout dans les autres villes. Donc, ces tubes ont un diamètre standard comme la hauteur est une hauteur standard. Bon, nous veillerons peut-être à mettre un compresseur pour casser le verre à côté pour pouvoir.... Non, un peu plus sérieusement, je vais poser la question au fournisseur pour voir s'ils ont déjà rencontré ce type de problème dans d'autres villes.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Il est 21 heures, vous nous excuserez, on a parfois des interprétations... à cette heure. Voilà, merci beaucoup, merci au public, à

l'huissier en chef, aux services techniques, aux collaborateurs, nous allons passer au huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 33 présents.

Sont absents : M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.  
MM. DUPONT, BIEFNOT, DEBAUGNIES, MILLER, ROSSI, Mmes NAHIME, HOCQUET, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT.

97° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Modification de l'interruption de carrière octroyée à un agent de niveau 1. GRH SH/12269

ADOPTE - 122<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef de service administratif. GRH 4307

ADOPTE - 123<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un employé d'administration. GRH HH/4090

ADOPTE - 124<sup>ème</sup> annexe

98° Objet : SERVICES TECHNIQUES.

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Démission honorable d'un Directeur Général des Services Techniques. GRH SH/3815

ADOPTE - 125<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à un Premier Attaché Consultant. GRH SH/11942

ADOPTE - 126<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

99° Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une bibliothécaire graduée contractuelle. GRH SH/11574

ADOPTE - 127<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

100° Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Prolongation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une auxiliaire professionnelle définitive. GRH SH/3559

ADOPTE - 128<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

101<sup>e</sup> Objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié définitif. GRH SH/4094

ADOPTE - 129<sup>ème</sup> annexe

102<sup>e</sup> Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Modification de l'interruption complète de carrière octroyée à un Chef de bureau administratif. GRH SH/12383

ADOPTE - 130<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à ½ temps à une employée d'administration. GRH SH/17370

ADOPTE - 131<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. GRH SH/12224

ADOPTE - 132<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une graduée spécifique. GRH SH/18147

ADOPTE - 133<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Octroi d'une interruption de carrière à ½ temps dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH SH/12103

ADOPTE - 134<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un ouvrier qualifié D1. GRH SH/17778

ADOPTE - 135<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

103<sup>e</sup> Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/cell.GRH/99000111

ADOPTE - 136<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

104<sup>e</sup> Objet : Démission et remplacement d'un représentant au sein de l'ASBL « Parc communal de Jemappes ». District Jemappes.Flénu

ADOPTE - 137<sup>ème</sup> annexe

105<sup>e</sup> Objet : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Prolongation de la désignation à titre stagiaire d'une Directrice. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8047

ADOPTE - 138<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Prolongation de la désignation à titre stagiaire d'un Directeur. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3050

ADOPTE - 139<sup>ème</sup> annexe

106<sup>e</sup> Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3825/3823/3794

ADOPTE - 140, 141, 142<sup>èmes</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3839

ADOPTE - 143<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Octroi d'un mi-temps médical à un maître spécial d'éducation physique définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3098

ADOPTE - 144<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Octroi d'une interruption totale de carrière à une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3032

ADOPTE - 145<sup>ème</sup> annexe

107<sup>e</sup> Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Modification de la délibération du Conseil communal du 15.09.09 portant octroi d'un congé pour prestations réduites à un professeur de piano. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7855

ADOPTE - 146<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel qui ont au moins deux enfants à charge à un professeur de piano. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7855a

ADOPTE - 147<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Octroi d'un détachement pédagogique en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement artistique supérieur à un professeur d'art dramatique. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7502

ADOPTE - 148<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Modification de la délibération du Conseil communal du 27.04.10 portant démission honorable d'un professeur de musique de chambre et de formation musicale. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7482

ADOPTE - 149<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Prolongation du congé pour exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire d'un professeur d'orgue. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3024

ADOPTE - 150<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f) Prolongation du détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur de piano. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8128

ADOPTE - 151<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

g) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de formation musicale. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7943

ADOPTE - 152<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

h) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3646

ADOPTE - 153<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

108<sup>e</sup> Objet : Remplacement et désignation d'un nouveau membre au sein de l'ASBL « Agence Locale pour l'Emploi de Mons ». Cabinet Échevin Finances

ADOPTE - 154<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

109<sup>e</sup> Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Prolongation de l'interruption complète de carrière octroyée à une puéricultrice. GRH SH/10933

ADOPTE - 155<sup>ème</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2010.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Pierre URBAIN

.

Elio DI RUPO.

=====